



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA VENDÉE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 mars 2025

RAPPORT DE PRESENTATION N° CA25A2

Objet : Rapport sur l'évolution des charges prévisibles de l'établissement public pour 2025 et besoin de financement correspondant - Débat d'orientations budgétaires.

PREAMBULE

En application des dispositions des articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il est fait obligation aux SDIS d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le DOB n'a pas de caractère décisionnel et, en conséquence, ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats. En revanche, il doit être matérialisé par une délibération.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par le SDIS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- La structure des effectifs.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives.

Il précise le contexte et les enjeux du projet de budget 2025 ainsi que l'évolution des ressources et des charges prévisibles en 2025.

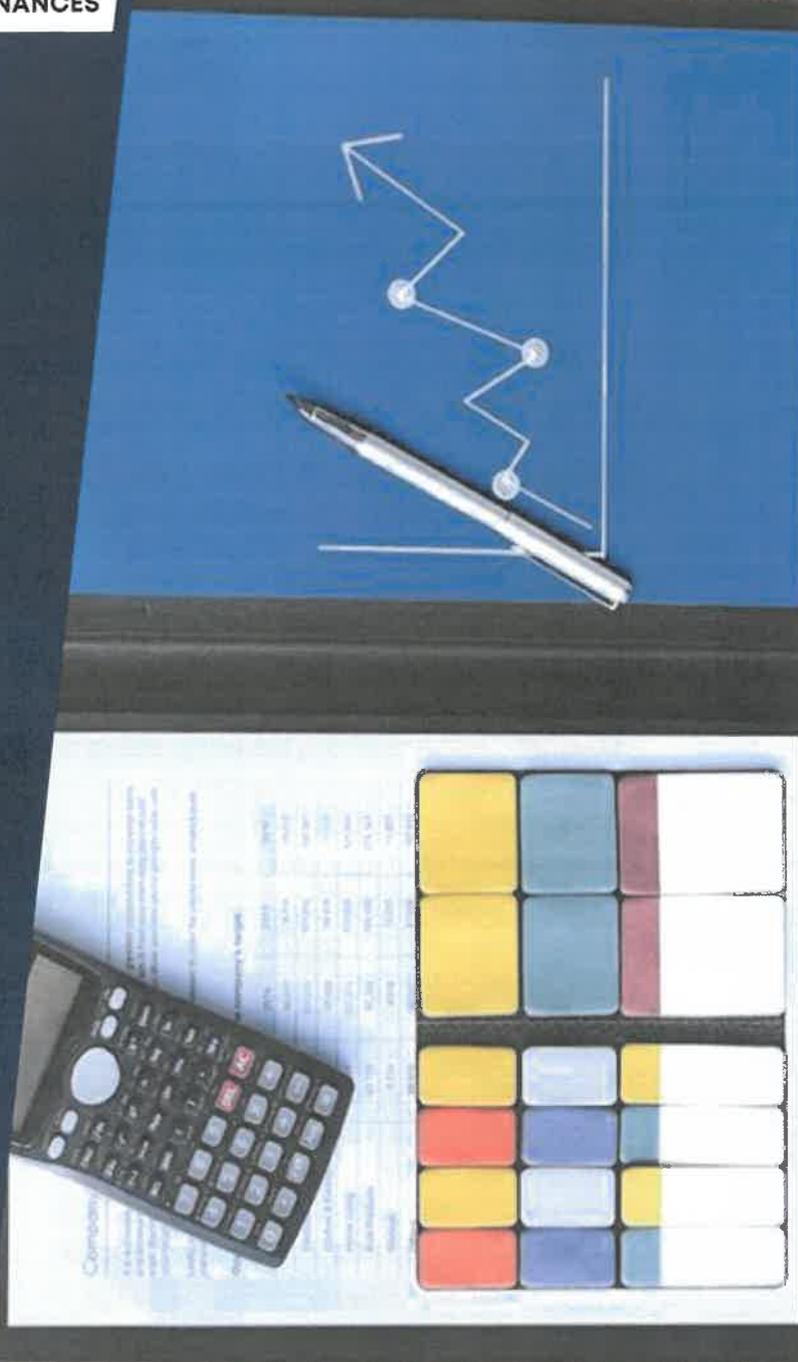


Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée

GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES

Orientations budgétaires 2025

*Evolution des ressources,
des charges prévisibles,
des investissements
pluriannuels
et de la structure de la
dette*



LE CONTEXTE

Les orientations budgétaires 2025 du SDIS de la Vendée s'inscrivent dans un contexte financier inédit.

Le SDIS s'est engagé depuis deux ans dans une démarche de mise en œuvre des priorités définies par le SDACR et le projet d'établissement.

Au dernier trimestre 2024, les résultats de cette action sont positifs. Les principaux indicateurs opérationnels s'améliorent alors qu'ils connaissaient une érosion constante depuis plusieurs années :

<p>Maintien du solde positif de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires (+ 90 en 2023, + 99 en 2024)</p>		<p>Réduction des délais d'attente des secours pour le citoyen : amélioration du temps de traitement des alertes et de mobilisation des équipes</p>
<p>25 sapeurs-pompiers disponibles en journée semaine en 2 ans, porté à part égal par le recrutement de SPP et le dvipr du volontariat avec + 21,8% de gain de disponibilité de SPV (+ 6 639 heures)</p>		<p>Maintien de la durée d'engagement des SPV autour de 9 ans (avec 886 SPV concernés par une convention de disponibilité avec leurs employeurs)</p>
<p>+ 1 896 heures de gardes postées: assurées par les SPV sur du temps employeurs depuis le 15/06/24. (conventions seules + action spécifique de la saison pour les CIS côtiers)</p>		<p>Prise en charge des victimes améliorée : efforts de formation des SPV (*) + modernisation des matériels + meilleure coordination avec les services de santé</p>
<p>La baisse des interventions pour relevages du fait du travail engagé avec les ambulanciers privés et le SAMU</p>		<p>Mise en place du principe de mutualisation interCIS : 9 716 heures de gardes postées assurées par des SPV dans un autre CIS que celui d'affectation depuis le 01/01/24</p>

L'ensemble des projets engagés pour concourir au développement du SDIS progresse au profit de la fiabilisation de la réponse opérationnelle, de l'adaptation des risques et de l'adaptation des ressources.

En cohérence avec ces enjeux, et les actions à conduire, des moyens financiers supplémentaires avaient été alloués par le Conseil départemental de la Vendée dans le cadre d'une nouvelle convention triennale sur la période 2023-2025.

Cet accompagnement s'est traduit par un peu plus de **6 millions d'euros** d'évolution du contingent départemental sur la période, portant ce dernier à 42M€, soit 75 % des recettes de fonctionnement du SDIS.



Or, ces moyens se trouvent amputés depuis deux ans par des dépenses subies et imprévues qui ont fragilisé les équilibres budgétaires du SDIS, rendant même impossible l'équilibre du budget primitif 2025.

I. LE SDIS : ÉTABLISSEMENT À BUDGET CONTRAINT SANS MARGE DE MANŒUVRE

Le SDIS disposait des moyens nécessaires à la conduite de la mise en œuvre du SDACR et du projet d'établissement.

Or chaque année depuis 2023, ces moyens s'amenuisent du fait de nouvelles charges exogènes significatives à financer, mettant « sous-tension » le budget du SDIS.

Un tel niveau de charges supplémentaires n'était pas prévu dans les prospectives préparées en 2022 qui ont servi de base à l'évaluation du montant du contingent départemental pour la période 2023-2025.

A. Les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat

Les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat décidées par l'Etat (évolution des grilles indiciaires, nouvelle bonification indiciaire, évolution part patronale de la CNRACL, prévoyance...) ont impacté fortement le budget du SDIS.

Avec un budget réel de fonctionnement constitué à 81,6% par des charges de personnel en 2024, les décisions impactant les traitements indiciaires des personnels ont notamment significativement pénalisé le budget du SDIS.

	2023	2024	Prévision 2025	TOTAL
Mesures gouvernementales - Charges subies	+ 79 054€	+ 466 671€	+ 576 449€	1 122 174€

Cette situation a également impacté, mais de manière moins significative, les collectivités territoriales, où le ratio des charges de personnel est généralement compris entre 25 % et 55 %.

B. Un contexte économique inflationniste très impactant

Corrélés à un niveau important d'inflation depuis deux ans, aux coûts d'énergie et de carburants qui ont fortement progressé en 2023 et aux taux d'intérêts élevés.

	2023	2024	Prévision 2025	TOTAL
Inflation - Charges subies	+ 654 279€	+ 427 228€	+ 217 280€	1 298 787€

Bien que le niveau de l'inflation ait baissé en 2024 et continue sur cette tendance en 2025, les coûts ne diminuent pas pour autant et restent à des niveaux plus élevés que prévus.

C. Des charges de gestion et d'amortissement en progression

Depuis 3 ans, les coûts en assurances ont augmenté (+0,3M€) ainsi que le nombre de prestations de PFR (prestation de fidélisation et de reconnaissance) versé aux sapeurs-pompiers volontaires quittant leur engagement (+0,23M€).

Enfin, les nouvelles règles liées à l'amortissement au prorata temporis ont imposé au SDIS d'anticiper le financement des amortissements des biens acquis, à compter de leur date de mise en service au lieu du 1^{er} janvier de l'année suivante (+1M€).

Parallèlement, en investissement, il faut noter que les constructions des centres d'incendie et de secours ont vu leur coût fortement augmenter (+7M€ par rapport à l'évaluation réalisée en 2022) du fait des effets combinés de l'inflation (BT01), des réglementations en matière d'urbanisme et des ajustements sollicités.

Ces coûts supplémentaires ont impacté dans des proportions plus importantes que prévu le montant des annuités d'emprunt et la dotation aux amortissements.

D. La crise hospitalière et les effets induits

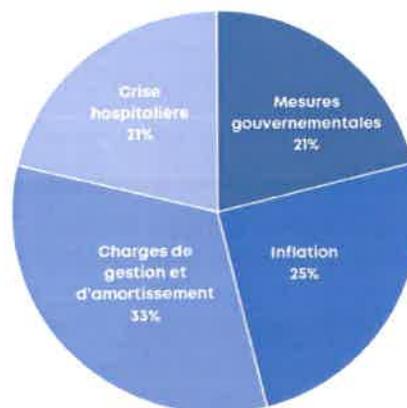
En Vendée, les services d'urgences des centres hospitaliers sont régulièrement fermés obligeant les secours à transporter plus loin les victimes.

Cette situation est insatisfaisante tant pour les bénéficiaires des secours que pour les sapeurs-pompiers mobilisés durant des durées plus longues, les employeurs conventionnés qui libèrent leurs salariés par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires ainsi que pour le SDIS qui doit financer des temps d'indemnisation et des coûts induits de carburants.

Entre 2021, année de référence statistique pour l'établissement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil départemental, et 2023, première année de mise en œuvre de cette convention, l'analyse révèle une augmentation significative des indicateurs d'activité :

- + 1 345 hommes/heures consacrées au transport vers des services d'accueil des urgences (SAU) éloignés, soit +21 % par rapport à 2021 ;
- Soit + 20 549 kilomètres parcourus par les véhicules de secours à victime (VSAV), marquant une augmentation de 31 % ;
- Une progression des dépenses estimées à 370 000 € en 2 ans, principalement liée à ces déplacements supplémentaires.

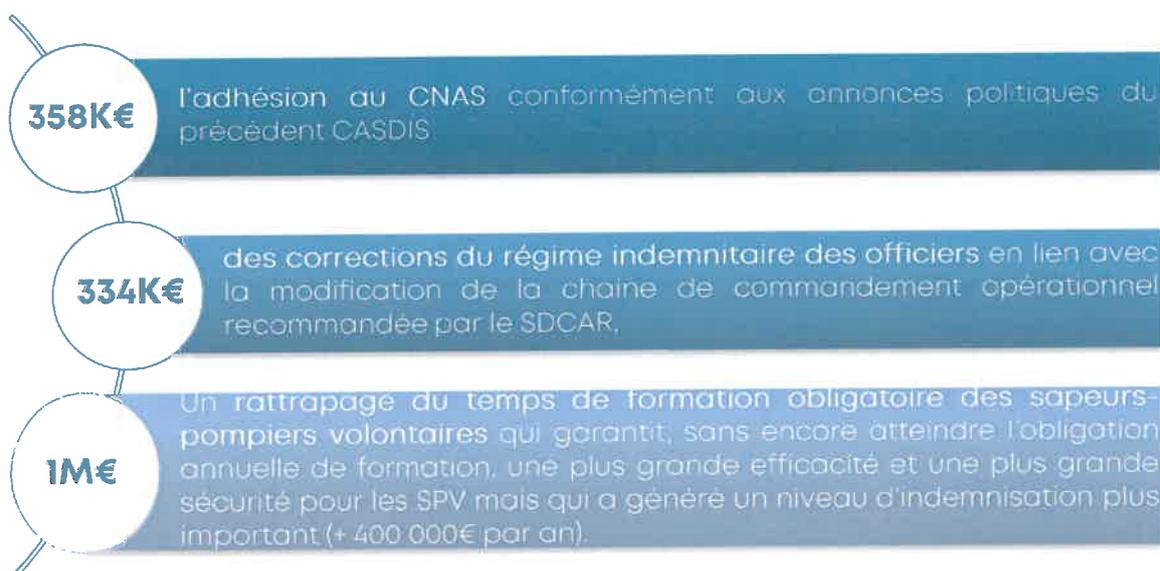
↪ Sur trois ans, toutes ces mesures exogènes auront coûté au SDIS **5,2M€**.



Mesures exogènes	Impacts 2023-2025
Mesures gouvernementales	1,1 M€
Inflation	1,3 M€
Charges de gestion et d'amortissement	1,7 M€
Crise hospitalière	1,1 M€

E. Des dépenses nouvelles imprévues décidées par le CASDIS

En parallèle, le conseil d'administration a mis en œuvre un certain nombre de **mesures nouvelles** dont l'impact financier est évalué à **1,7M€** entre 2023-2025 :



Ainsi, au total, **les dépenses imprévues (exogènes : point A-B-C-D et endogènes : point E)** que le SDIS est amené à financer s'élèvent à **6,9M€** sur la période 2023-2025.

II. UN EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 NON ÉQUILIBRÉ

Bien que des efforts de gestion et des mesures correctives aient été mises en œuvre (1,5M€ d'économies générées en 2024) préventivement par le service pour limiter leurs effets, **le niveau de charges imprévues est tel qu'il a dû être financé sans recettes nouvelles imposant le SDIS à mobiliser la quasi-totalité de son épargne.**

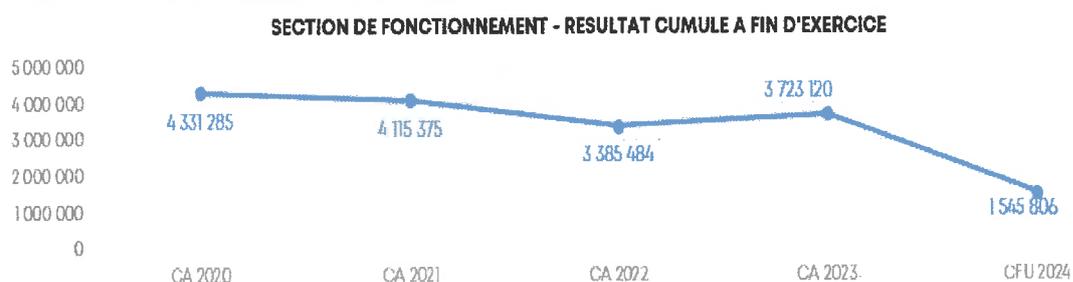
Cette situation a pour conséquence des taux de consommation de crédits qui atteignent des seuils maximums : 99,1% en 2024 pour les charges de personnel alors que les prospectives de 2022 tablaient sur des taux d'exécution à hauteur de 94-95%, ce qui permettait en fin d'exercice de dégager une épargne suffisante pour aborder l'exercice suivant.

Une dégradation des conditions d'exploitation est visible et se traduit par une progression des charges réelles de fonctionnement de l'ordre de +18% entre 2022 et 2024 alors qu'en parallèle les produits réels de fonctionnement n'ont augmenté que de 10 % sur la période.

De plus, dans le domaine de l'investissement, l'acquisition et le renouvellement du matériel constituent un enjeu essentiel pour les SDIS. Cette nécessité découle de plusieurs impératifs, notamment le maintien de la qualité des équipements opérationnels et l'adaptation aux évolutions des risques.

Face à ces obligations, l'effort en investissement est croissant et entraîne automatiquement une augmentation du montant des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) en section de fonctionnement. Ces opérations d'ordre représentent 7,1M€ en 2024, en comparaison les charges courantes sont de 8,6M€. Elles impactent fortement le résultat de fonctionnement malgré une politique de neutralisation des amortissements pour les bâtiments publics.

Au regard de ces éléments, le résultat prévisionnel de l'exercice 2024 fait apparaître, en effet, un déficit de 2,1M€, qui sera compensé par des excédents antérieurs de 3,7M€. **Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est donc de 1,5M€, soit en diminution de 58% par rapport à l'année 2023.**



Par conséquent, **l'épargne du SDIS devient insuffisante pour aborder l'exercice 2025.** Avec les ressources actuelles, le budget ne s'équilibre pas et de nouvelles charges sont à inscrire.

Parmi elles, la réforme de la protection sociale complémentaire (+ 0,23 M€) et les dispositions du décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales 2025 qui prévoit l'augmentation progressive de la part employeur CNRACL avec + 3% par an pendant 4 ans. En 2025, cette nouvelle dépense est évaluée à 700 000€. Elle avoisinera les 2 M€ en 2029.



Malgré des dépenses de gestion contenues, l'établissement ne dispose plus de marges de manœuvre suffisantes pour absorber les dépenses imprévues évoquées ci-dessus. Dans ce contexte et en tenant compte de la dynamique engagée de mise en œuvre du projet d'établissement et du SDACR, le projet de budget 2025 du SDIS laissait présager à l'issue de l'exercice 2025 **un déficit prévisionnel de la section de fonctionnement proche de 6,1M€.**

⇒ **En synthèse :**

Mesures exogènes	Impacts 2025		Mesures imprévues	Impacts 2025
Effets report des mesures gouvernementales	0,57 M€	+	CNAS	0,17M€
Inflation	0,22 M€		Réorganisation chaîne de commandement	0,13 M€
Prévoyance	0,23 M€		Formation	0,40 M€
Charges de gestion (assurances, PFR, pension civile BSPP ...) et d'amortissement	1,15 M€		Dotations aux amortissements supérieures	0,4 M€
Crise hospitalière	0,26 M€			
CNRACL	0,7 M€			
Soit +3,1M€				<p>Avec en sus, des taux d'exécution supérieurs limitant l'obtention d'une épargne suffisante pour le budget suivant soit +1,9M€</p>

Soit un total de +6,1M€ de dépenses non prévues lors de l'élaboration de la prospective réalisée en 2022 qui a servi de base à l'évaluation du contingent départemental pour les années 2023-2025.

III. LA STRATÉGIE FINANCIÈRE RETENUE POUR L'EXERCICE 2025

A. La structure budgétaire du SDIS

Les **marges de manœuvre demeurent étroites**, compte tenu de la spécificité du SDIS et de la forte rigidité structurelle de ses dépenses, mais aussi de la charge opérationnelle et du nombre d'interventions qui varient d'une année sur l'autre.

- ⇒ En 2024, les charges de personnel représentent 71 % des dépenses globales de fonctionnement (81% des dépenses réelles de fonctionnement)
- ⇒ Les charges d'amortissement représentent, quant à elles, 12% des dépenses.
- ⇒ Les efforts de gestion ne reposent donc que sur 17 % des dépenses globales fonctionnement, ce qui réduit l'impact des économies budgétaires trouvées.



Le budget 2025 a été établi avec une perspective de charge opérationnelle stable. Si cette activité devait varier fortement à la hausse, elle impacterait inéluctablement le niveau de charges à caractère général.



Face à cette situation, le SDIS a étudié plusieurs scénarios pour diminuer le niveau de déficit prévisionnel.

B. Le scénario retenu pour 2025

Un premier projet de poursuite de la mise en œuvre du SDACR et du projet d'établissement a été travaillé avec un effort portant sur les charges à caractère général de tous les services et une baisse significative du montant des investissements.

Deux projets alternatifs ont été étudiés et discutés avec notre principal financeur, le Conseil départemental :

- ⇒ Le premier prévoyait un **ralentissement** dans la mise en œuvre du SDACR et du projet d'établissement.
- ⇒ Le deuxième prévoit un **arrêt** en 2025 de cette mise en œuvre.



Au vu des enjeux financiers et après arbitrage du Président du Conseil Départemental de la Vendée, c'est le deuxième projet alternatif qui vous est soumis dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires.

En fonctionnement

Tous les groupements ont été amenés à revoir à la baisse leurs demandes de crédits. Par rapport au budget 2025 initialement prévu, **l'effort collectif permettra de faire diminuer de 1,8% les charges à caractère général.**

L'évolution des charges de personnel sera limitée à 6,67 % par rapport au budget primitif 2024.

Pour tenir cet objectif, **aucun nouveau poste sera créé en 2025** :

- Les **16 postes dédiés au renforcement des centres mixtes** inscrits dans le cadre du protocole d'accord préalable au recrutement de sapeurs-pompiers **prévus par le SDACR seront gelés**.
- Les **5 autres postes** prévus sur des **fonctions supports** seront aussi **gelés** et notamment les 2 postes dédiés au déploiement prévus de l'outil Nexsis.
- **9 postes de contractuels** seront aussi **supprimés**.
- **5 postes d'alternants** ne seront **pas reconduits** à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Il n'y aura **pas** en 2025 **de création de nouvelles équipes spécialisées** pour la lutte contre les risques radiologiques et pour les interventions à bord des navires et des bateaux.

Le budget 2025 **prévoit uniquement** :

- les **dépenses obligatoires** (GVT, effets reports des décisions exogènes et endogènes antérieures),
- le **recrutement des personnels** sur les postes créés en 2024 restants encore vacants,
- le **remplacement des agents** qui quittent le service pour une mutation, une disponibilité (après étude) et ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Le budget dédié à la formation sera **réduit de 100 000 €** pour être en adéquation avec le gel des postes et le fait que les spécialités ne seront pas mises en œuvre en 2025.

↳ L'ensemble de ces leviers permettra **une économie d'environ 700K€** sur le budget de fonctionnement 2025 et limitera l'effet report des nouveaux recrutements sur le budget 2026.

En investissement

Afin de limiter la progression des charges induites en fonctionnement (dotations aux amortissements, intérêts d'emprunts, etc.), il est retenu un **ralentissement de la dynamique d'investissement** engagé avec le nouveau SDACR.

Cette révision se traduit comme suit :

	Recensement des besoins (Novembre 2024)	Révision du projet de budget (Février 2025)
Total des dépenses d'investissement (avec reports compris)	30 321 070 €	24 700 724 €

↳ **5,6 M€ d'investissements seront donc gelés en 2025** pour limiter les charges induites en fonctionnement.

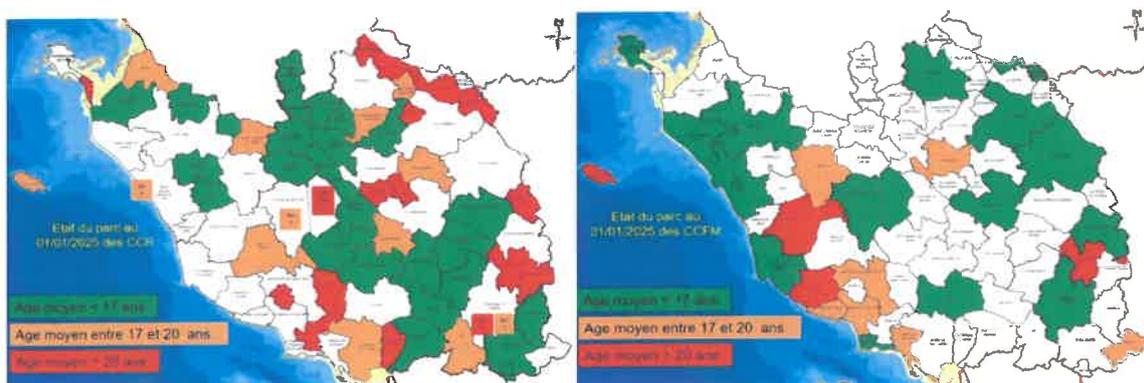
Cette révision concerne principalement le **plan d'acquisition des véhicules (avec -5,1M€)**.

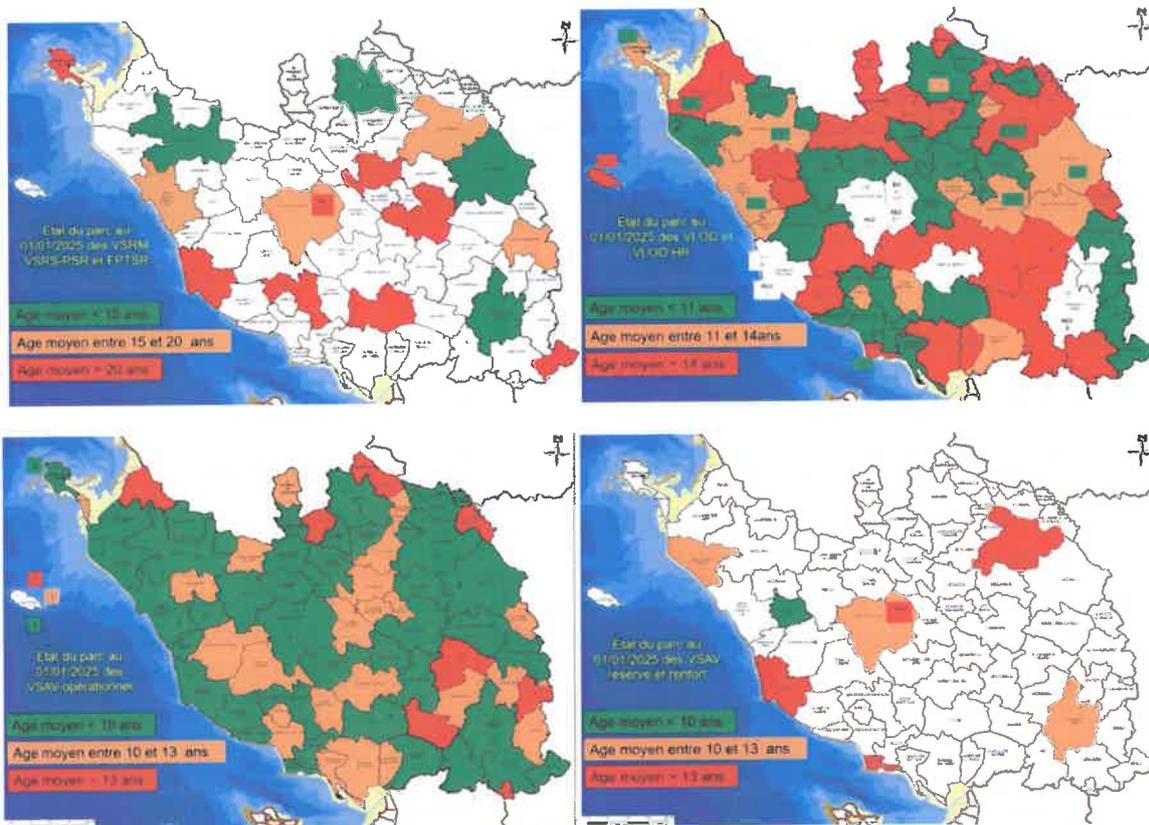
Il n'y aura pas de nouveaux véhicules commandés en 2025, sauf ceux du pacte capacitaire qui bénéficient d'un financement de l'Etat et ceux qui nécessitent un délai long de fabrication et qui seront décaissés en 2026.



Cette décision ne sera pas sans impact sur l'état du parc existant et devra faire l'objet d'un examen particulier sur la prochaine convention triennale. L'absence de renouvellement entraîne, en effet un vieillissement progressif des véhicules d'intervention et engendrent des coûts plus importants de maintenance et un risque accru de pannes en intervention.

L'analyse du parc met déjà en évidence un dépassement des indicateurs de renouvellement pour un certain nombre de véhicules :





Sans investissement dans du matériel plus récent, la performance des interventions pourrait être compromise à moyen terme.

Sur le plan immobilier, les dépenses seront limitées aux projets patrimoniaux déjà engagés, à la nouvelle direction et aux projets numériques prioritaires tels que le déploiement de NexSis et la cybersécurité (cf. éléments détaillés pages 19 à 21).

⇒ **Malgré ces efforts tant en fonctionnement qu'en investissement, le montant des recettes a dû être revu à la hausse pour équilibrer le budget 2025.**

C. Sécurité incendie en Vendée : le rôle clé des collectivités dans le financement du SDIS

Les recettes des contingents communaux et intercommunaux évolueront de 1,8% sur la base du taux maximum d'inflation fixé par la loi de finances, ce qui représentera +0,2M€ sur le montant global du contingent communal et intercommunal.

La convention triennale avec le conseil départemental signée en mars 2022 prévoyait une évolution du contingent de 3% en 2025, soit une évolution du contingent d'un montant de 1,2M€.

↳ **Ce niveau de recettes, tel qu'il est établi, ne permet pas l'équilibre de la section de fonctionnement** du budget 2025.

Sans autre alternative, le SDIS a dû de se rapprocher de son principal financeur : le conseil départemental de la Vendée.



Dans cette situation financière inédite, le **conseil départemental s'est engagé à accompagner le SDIS** à hauteur du montant du déficit prévisionnel restant. Le SDIS devrait bénéficier **d'une dotation complémentaire d'un montant de 5,4 M€.**

Dans ce contexte, il vous est soumis ce débat d'orientations budgétaires 2025 :

- 1 – Les grands enjeux de 2025.
- 2 – Le rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisionnelles pour 2025
- 3 – La structure et la gestion de la dette.
- 4 – La structure et l'évolution des dépenses du personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail.

1^{ère} partie

les grands enjeux de 2025



Comme en 2024, les crédits budgétaires de 2025 seront principalement consacrés à trois grands enjeux issus du SDACR :

- ⇒ Garantir la sécurité en journée des vendéens et des vendéennes.
- ⇒ Accompagner l'attractivité du département et couvrir les risques associés.
- ⇒ Relever le défi de la sécurité, du numérique, de la sobriété énergétique et de l'innovation.

Toutefois, certains projets ou actions prévus en 2025 seront gelés pour tenir compte des contraintes financières.

I. GARANTIR LA SÉCURITÉ EN JOURNÉE DES VENDÉENS ET DES VENDÉENNES

Les actions permettant de fiabiliser la réponse opérationnelle en journée seront poursuivies en priorité en 2025.

Si le nombre d'interventions a baissé en 2023 et 2024, le début d'année 2025 est marqué par une forte hausse de l'activité opérationnelle toutes natures confondues (+15,5 % au 05/02/2025).

La disponibilité opérationnelle continue sa progression et le nombre d'heures de disponibilité atteint 43 799 heures.

	2023	2024	Evolution
Nombre d'interventions	42 699	39 518	-7,4%
Charge opérationnelle	242 066	236 868	-2,1%
Heures de disponibilité	5 897 231	5 941 030	+43 799H

L'enjeu pour le SDIS est de disposer des ressources suffisantes pour répondre à cette sollicitation opérationnelle toujours plus importante.

Les crédits budgétaires 2025 cibleront principalement :

LA POURSUITE DES ACTIONS ORGANISATIONNELLES ET OPERATIONNELLES

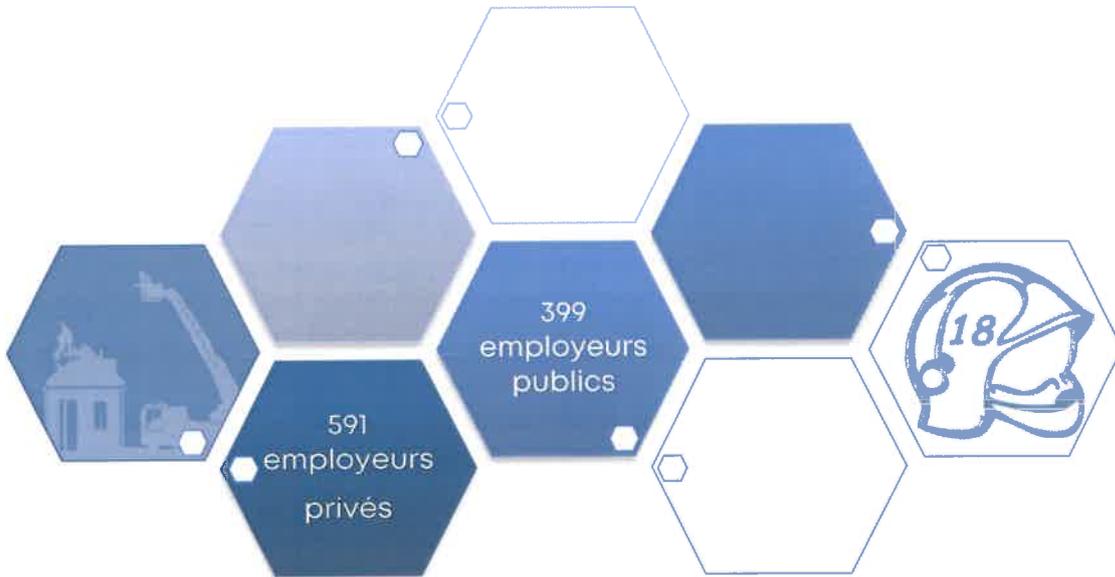
⇒ Le prolongement des mesures d'organisation par bassins de gestion de risques et le renforcement des centres d'appui : L'objectif est de pouvoir respecter dans chaque bassin les Potentiels Opérationnels de Bassins (POB) définis mais aussi de fiabiliser les POJ en gardes postées dans les centres mixtes.

⇒ Le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires dans des nouvelles formes d'engagement : Le SDIS va continuer à recruter des sapeurs-pompiers volontaires pour compenser les départs enregistrés.

De nouvelles opportunités seront recherchées avec la nouvelle convention de disponibilité, approuvée en 2023, qui offre davantage de lisibilité et de souplesse aux employeurs.

En 2024, 274 conventions ont été conclues, contre 119 pour 2023.

Le SDIS dispose aujourd'hui de 990 conventions actives. Elles concernent :



Les crédits budgétaires 2025 intègrent le coût de recrutement, de formation et d'habillement de 340 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires.

Des crédits budgétaires seront affectés à la stratégie de communication notamment en mettant en place des séminaires et rencontres avec les employeurs privés et publics, en étant présents sur les salons avec les supports de communication adéquats.

⇒ Comme évoquée précédemment, aucun nouveau poste ne sera créé en 2025 (PATS ou SPP).

L'ENGAGEMENT CITOYEN, ATTIRER ET SUSCITER DES VOCATIONS

2025 sera aussi une année de poursuite du travail engagé auprès des jeunes.

Trois actions spécifiques vont se poursuivre :

► *La mission d'accueil des volontaires de service civique*

Pour la quatrième année consécutive, le groupement communication citoyenneté accueille des engagés de service civique (ESC).

Depuis le 1er octobre, 3 ESC ont rejoint le groupement pour une durée de 8 mois (contre 6 mois auparavant)

Ils ont pour mission :

- L'animation de sessions d'informations préventives aux comportements qui sauvent (IPCS), sensibiliser aux risques dans les établissements scolaires auprès des élèves de collège et de MFR.
- Une participation à l'animation du Passeport et du Parcours du civisme auprès des élèves de CM1 et CM2.
- Le développement de la citoyenneté en animant des actions et des événements en faveur de la promotion du volontariat lors d'événements départementaux.



En complément de leurs actions pour le groupement communication citoyenneté, ils effectuent chaque semaine une garde de 12 heures, dans un centre d'incendie et de secours mixte, le temps de leur engagement.

► *L'accueil de jeunes dans le cadre du Service National Universel (SNU)*

Le SDIS a accueilli **12 engagés volontaires SNU** pendant les vacances scolaires de février 2025 pour effectuer une Mission d'Intérêt Général dont les axes majeurs sont la solidarité, l'assistance, la citoyenneté, le collectif et le protocolaire.



L'enjeu sera de faire connaître les missions d'un sapeur-pompier et de donner envie aux jeunes de s'engager. Cette consolidation d'un maillage territorial fiabilisé en journée associée aux mesures de soutien du volontariat devrait se traduire par **une préservation des délais d'intervention et le respect des potentiels opérationnels journaliers.**

► *Les sections de cadets de la sécurité civile*

Le service citoyenneté œuvre pour **promouvoir le volontariat** et développer **l'esprit civique des citoyens** et notamment des jeunes.

Après le succès de la première session en 2023, **6 sections de cadets de la sécurité civile** ont ouvert dans des collèges et lycées du département, avec le soutien du SDIS.

Quatre participaient déjà au premier dispositif :

- Le collège Antoine de Saint-Exupéry de Pouzauges
- Le collège Les Sicardières de l'Île d'Yeu
- Le collège Molière de Noirmoutier
- Le collège Les Soberts de Noirmoutier

Deux autres établissements ont rejoint le dispositif en 2024 :

- Le collège Notre-Dame-du-Port de l'Île d'Yeu
- Le lycée Valère Mathé aux Sables d'Olonne



Chaque section est composée d'élèves volontaires, d'au moins 11 ans, issus de classes allant de la 5^{ème} à la 1^{ère}, sélectionnés par leur établissement scolaire.

Ce sont au total 75 élèves qui ont rejoint les sections de cadets de la sécurité civile pour l'année scolaire 2024-2025.

Dans ce cadre, le SDIS de la Vendée s'engage, avec le soutien des centres d'incendie et de secours locaux, aux côtés de chaque établissement dans l'animation de ces sections afin de favoriser la culture de la sécurité civile dans les établissements scolaires.

Les cadets de la sécurité civile seront mobilisés au cours de **8 séquences répartis sur des mercredis après-midi, d'octobre 2024 à mai 2025**. Ils auront l'occasion de :

- Développer leur sens civique (participation au devoir de mémoire)
- Être sensibilisés aux comportements qui sauvent (Informations Préventives aux Comportements qui Sauvent)
- Être reconnus comme assistants de sécurité lors des exercices au sein de leur établissement (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
- Renforcer leur engagement citoyen en les rendant acteurs de leur sécurité et de celle des autres.
- Se former aux gestes qui sauvent (Prévention et Secours Citoyen)
- Découvrir l'univers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile (immersion en centre d'incendie et de secours)

Cela représente un total de **28 heures en dehors du temps scolaire** durant cette période.

II. ACCOMPAGNER L'ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT ET COUVRIR LES RISQUES ASSOCIÉS

Les premières actions mises en œuvre (mutualisation, organisation en bassins, modernisation du volontariat et) contribueront à enrayer l'érosion du volontariat.

Elles permettront aussi d'optimiser la couverture des risques auxquels le département de la Vendée doit faire face.

L'activité de formation continue de croître, proportionnellement aux effectifs du SDIS et en déclinaison des objectifs fixés par le SDACR quant à la couverture des risques nouveaux.

Néanmoins, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, certaines formations de spécialités ne seront pas mises en œuvre en 2025 et le plan de formation tiendra compte du gel des postes en 2025.

Des crédits budgétaires seront donc priorisés sur les formations obligatoires des sapeurs-pompiers afin de maintenir la capacité opérationnelle actuelle du SDIS, tout en prenant en compte l'augmentation de l'effectif global.

Les formations de spécialités, visant à couvrir de nouveaux risques ont été planifiées de façon pluriannuelle pour amortir l'augmentation et lisser l'activité permettant de tendre vers les objectifs fixés d'ici fin 2027.

⇒ La poursuite des efforts de formation et de soutien opérationnel

Le SDIS poursuivra ses efforts en matière de structuration de la formation et développera son offre en tenant compte du plan de formation, des priorités des services, des orientations stratégiques fixées par le schéma directeur de modernisation de la formation (SDMF) et des contraintes budgétaires.

Le budget permettra de :

- Former toutes les recrues et assurer la FMPA de tous les personnels actifs dans les domaines du tronc commun.
- De poursuivre le développement des compétences amorcé en 2023 dans différents domaines : formations à la sécurité, SMP, drone, feux de forêt, formation de la chaîne de commandement opérationnel et des personnels de la sous-direction santé.
- Anticiper les besoins pour des projets 2025 qui devront être priorisés : plan de prévention des risques, formation de l'encadrement des SPV.

26 866 journées stagiaires seront financées dans ce budget 2025 :

Sont prévues cette année, les formations initiales et de professionnalisation suite aux recrutements et avancements, l'organisation de manœuvres dans les centres d'incendie et de secours à raison de 35H/SPV.

Seront reconduites les formations pour savoir agir en présence de personnes agressives. L'objectif est de former les SPP via le CNFPT et développer une sensibilisation pour les SPV sur le temps de FMPA.

Sont prévues les formations de l'encadrement des SPV en interne : développement de modules adaptés à l'encadrement, dès les premières prises de responsabilités managériales des sous-officiers au sein des CIS, en lieu et place des formations officiers de garde suivies uniquement par les chefs de centre. Cette nouveauté permet d'optimiser le temps de formation des sapeurs-pompiers volontaires pour prendre en compte leurs contraintes de disponibilité et elle est compensée budgétairement par la suppression des déplacements à l'ENSOSP pour l'officier de garde.

Dans le domaine médical, des formations de premiers secours en santé mentale pour les infirmiers sapeurs-pompiers volontaires sont prévues et les formations obligatoires liées aux recrutements et à la formation de maintien des acquis des membres du SSSM. Il n'y aura pas de nouvelles formations en dehors de celles déjà actées en 2024.

Seront poursuivies les formations des spécialités prévues dans le SDACR déjà déployées en 2024 : le recyclage des personnels déjà titulaires de la spécialité risques radiologiques, de la spécialité sauvetage en milieu périlleux, Feux de forêt d'espaces naturels, transmissions, conduite, risque animalier, télépilote...

Enfin, pour les formations administratives, techniques et de compétences transverses, seront reconduites sur les mêmes bases qu'en 2024 : les formations obligatoires et réglementaires et les formations permettant la consolidation des acquis et le développement de nouvelles compétences en lien avec les projets de services ou les mobilités.

⇒ L'adaptation du parc de matériels et des centres d'incendie et de secours aux enjeux du SDACR

Compte-tenu des contraintes financières, le SDIS concentrera cette année les moyens sur les engagements pris en 2024.

Sur le plan d'équipement, seuls des véhicules légers seront commandés. Les autres véhicules commandés en 2025, dont les décaissements seront réalisés en 2026, concerneront uniquement 5 camions citernes feux de forêt et 3 VLTT prévus dans le cadre du pacte capacitaire, ainsi que 4 camions citernes ruraux et 1 camion dévidoir.



Pour le petit matériel l'habillement, le mobilier de bureau et l'outillage, les achats se limiteront aux achats d'équipement de protection individuelle, au renouvellement minimum de matériel d'incendie et de bureau indispensable au fonctionnement opérationnel des centres de secours.

Au niveau patrimonial, l'objectif sera la finalisation des actions en cours ou récemment lancées et l'avancée des engagements pris en 2024.

Sont prévues dans le projet de budget 2025 :

- La poursuite et la finalisation de la construction engagée aux Landes Génusson.
- La finalisation et la réalisation des travaux dans les centres d'incendie et de secours de La Tranche-sur-mer (dont la commune s'est engagée à financer une partie des travaux), Chantonnay, Aizenay et Luçon.
- L'avancement des projets de construction de nouveaux CIS (Montaigu, Saint Gilles Croix de Vie et Saint Pierre du Chemin).
- Le lancement du projet de Sainte Cécile et l'acquisition du terrain et les frais d'étude pour le projet de construction du centre d'incendie et de secours de Pouzauges
- Les travaux de réaménagement de la pharmacie à usage interne pour en conserver l'agrément ARS.
- Les travaux de réhabilitation du CIS de Challans sont inscrits au budget dans l'éventualité où l'état d'avancement du projet permettrait la passation de marchés et l'émission éventuels de bons de commandes en fin d'année (décaissements 2026).
- L'avancée des études du projet de construction de la nouvelle direction.

En revanche, **plusieurs opérations seraient reportées** : les projets de St Florent des bois, La Châtaigneraie, les locaux d'hygiène de vestiaires de Benet, La Mothe Achard et Mouchamps.

III. RELEVÉ LE DÉFI DU NUMÉRIQUE

Les dépenses prévues en 2025 sont ciblées sur le défi numérique guidées par le plan de stratégie numérique.

L'action portera sur les enjeux suivants : le lancement de l'évolution du système de gestion des appels et des opérations vers la solution Nexsis, la cybersécurité, la digitalisation et la transformation numérique du SDIS, la mise en œuvre de nouveaux outils et équipements permettant d'optimiser le fonctionnement du SDIS.

L'évolution vers le système Nexsis constitue un enjeu technique majeur de mise à niveau et de compatibilité de l'ensemble des composants du Système d'Information du SDIS.



Le financement négocié en investissement de cet outil permettra une diminution très significative de la redevance annuelle due à compter de 2026 à l'agence nationale du numérique de la sécurité civile. Il se conjuguera à un avancement de quelques mois du calendrier afin de se libérer de notre prestataire actuel INETUM, qui fait fonctionner le système Artémis, et qui continue de faire payer très cher ses prestations. Compte tenu du gel des deux créations nouvelles

de postes prévus pour accompagner le déploiement de l'outil Nexsis, le SDIS devra mobiliser ses ressources existantes en interne pour conduire ce projet.

Le budget 2025 prévoit également de reconduire la participation du SDIS au projet départemental de jumeau numérique engagé par Géo Vendée. Il s'agit de travailler sur une réplique 3D immersive et réaliste du territoire vendéen, reproduisant le relief, les bâtiments etc...et qui intègre surtout un modèle hydraulique d'inondation 3D.

Le budget 2025 prévoit aussi d'avancer sur les projets issus de l'audit de sécurité réalisé en 2024 afin d'évaluer la perméabilité du système informatique.

La poursuite du projet de développement de la cybersécurité du SDIS prévoit en 2025 : l'établissement des procédures d'urgence à adopter en cas d'attaque, l'écriture d'un plan de continuité et de reprise des activités et des exercices test de mise en œuvre. Cela nécessitera également des investissements en licences logiciels (pare-feu externe, pare-feu interne et renforcement de l'étanchéité entre le système opérationnel et le système administratif).

Enfin, le budget 2025 prévoit l'acquisition de matériels devant être renouvelés : matériels radio, matériels réseaux et sécurité, matériel informatique, téléphonie fixe et mobile.

Dans le contexte budgétaire, plusieurs projets intégrés au plan de stratégie numérique et/ou émanant des remontées de besoins **seront différés** :

- Les projets liés à la dématérialisation (archivage électronique, logiciel de gestion des entretiens professionnels, notification des arrêtés convocation pour les jurys ...) qui avaient pour but de simplifier la charge administrative des chefs de centre.
- La cartographie embarquée et le mur d'images au CTA/CODIS.
- Les équipements radio du VPC, les matériels de sonorisation et de mesures.
- Les imprimantes administratives et opérationnelles, ainsi que les matériels ergonomiques et matériels multimédias, des licences et matériels divers.

2^{ème} partie

l'évolution des
ressources et
charges
prévisionnelles
pour 2025



Dans ce contexte financier particulièrement contraint, le SDIS doit faire face à plusieurs défis impactant directement ses équilibres financiers.

Face à ces contraintes, les premiers éléments de réponse aux enjeux se traduiront dans le budget global de l'exercice 2025 **par une baisse globale de 2,3% des dépenses.**

	BP 2024 (hors DM)	Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025
Fonctionnement	58 891 180€	63 901 828€
Investissement (avec reports)	31 598 542€	24 497 825€
Budget Global	90 489 722€	88 399 653€

I. LES RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Les contributions

➔ La participation du Département

Pour satisfaire aux exigences et aux évolutions du territoire en termes de sécurité civile et de préventions des risques, le Département de la Vendée et le SDIS ont formalisé une convention pluriannuelle de partenariat pour les années 2023-2025.

Celle-ci détermine la participation du département, comme suit :

	2022	2023	2024	2025
Montant	36 229 000 €	39 127 320 €	41 083 686 €	42 316 197 €
<i>Evolution en %</i>		+8%	+5%	+3%
<i>Evolution en €</i>		+2 898 320 €	+1 956 366 €	+1 232 511 €

Compte tenu des enjeux et du contexte marqué par de nouvelles charges subies présentées au début de ce rapport, le conseil départemental, principal financeur, s'est engagé à soutenir le SDIS en accordant une participation financière complémentaire.

Après l'analyse de plusieurs scénarios évoqués en page 9, cette aide complémentaire, évaluée à 5,4 millions d'euros, devrait être formalisée.

Bien que ce soutien financier soit significatif, des ajustements ont été nécessaires sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en essayant de préserver au maximum l'efficacité opérationnelle du service.

↳ Les contributions des communes et EPCI

Les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des EPCI, compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du SDIS 85, ont été fixées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 04 décembre 2024.



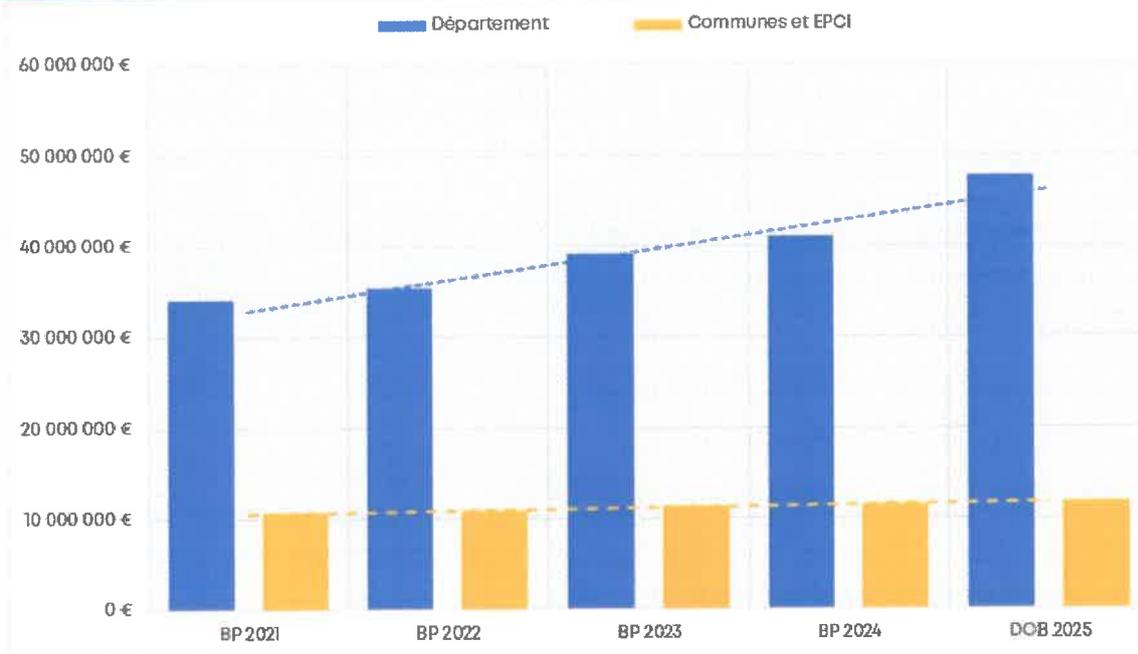
La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, dite de démocratie de proximité, prévoit que le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) **ne peut excéder le montant global de leurs propres contingents de l'exercice précédent augmenté de l'indice des prix à la consommation.**

La Loi de programmation des finances publiques prévoit pour 2025 une inflation à hauteur de +1,8%.

En tenant compte du taux d'inflation et de la dernière population DGF connue du département, soit 822 711 habitants, le montant des contingents communaux et intercommunaux s'élèvera pour 2025 à **un montant global de 11 732 298 €, avec un taux unique 2025 porté à 14,26 € par habitant.**

La répartition des montants entre les communes et les EPCI est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse, ainsi si le nombre d'EPCI compétents en matière de contingent incendie devait augmenter en 2025 ou à l'inverse si certaines intercommunalités devaient renoncer à cette compétence au profit des communes, les montants seraient ajustés sans impact sur le montant total des contributions communales et intercommunales.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE



	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Département	34 122 700 €	35 429 600 €	39 127 320 €	41 083 686 €	47 716 197 €
Communes et EPCI	10 627 426 €	10 785 647 €	11 232 800 €	11 524 851 €	11 732 298 €
Total des contributions	44 750 126 €	46 215 247 €	50 360 120 €	52 608 537 €	59 448 495 €
		Soit : +3%	+9%	+4%	+13%

Pour 2025, ces contributions représentent 93% des recettes totales de fonctionnement.

Les produits et services et les autres recettes de fonctionnement

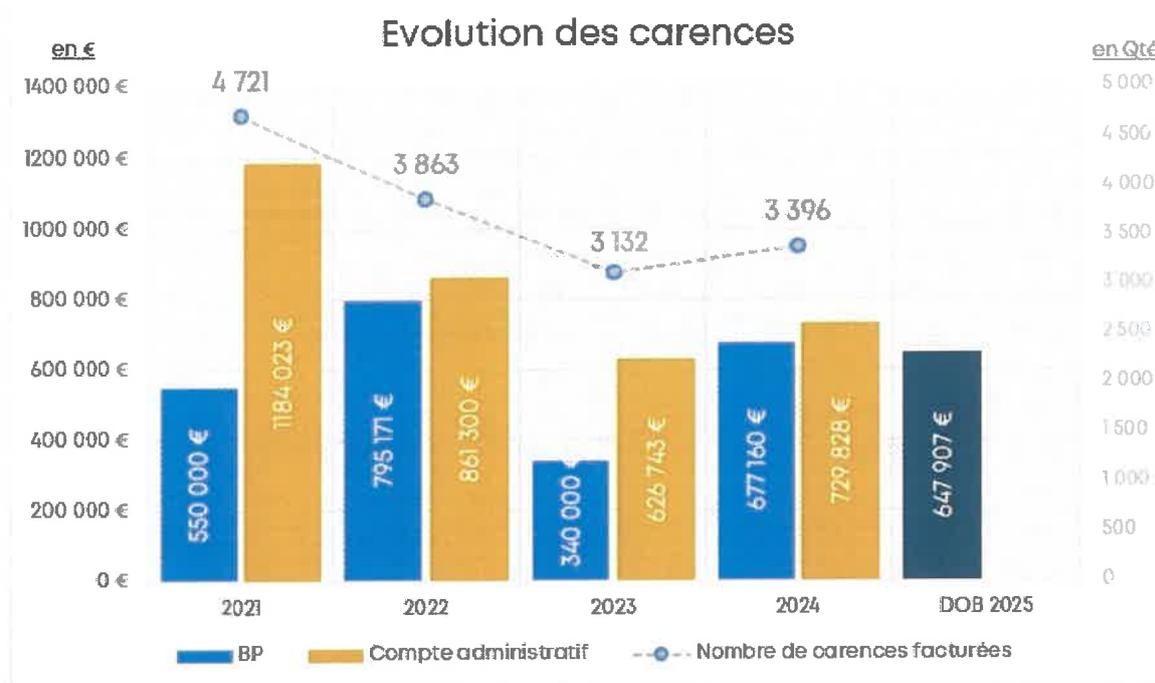
Les produits et services

Les principales recettes de produits et services sont liées à l'activité opérationnelle et proviennent de la facturation des interventions :

- Pour les transports sanitaires privés (carences d'ambulances privées),
- Pour les interventions sur autoroutes.

Les recettes afférentes aux carences sont estimées à 647 907 € (-82K€ par rapport au compte financier unique provisoire 2024).

Le graphique suivant présente les évolutions depuis 2021 :



Le tarif national d'indemnisation pour les interventions réalisées suite à une carence d'ambulance privée resterait inchangé pour 2025. La dernière évolution a eu lieu en 2023, le tarif est passé de 200 € à 209 €.

Sur un secteur non couvert ou partiellement couvert par une garde ambulancière, le code de la Santé Publique prévoit en son article R. 6312-18, une indemnité de substitution pour les SDIS fixée à 12€ par heure. L'objectif est de faire en sorte que le SDIS puisse adapter sa capacité de réponse tout en préservant la disponibilité opérationnelle pour les différentes missions. Comme pour l'année 2024, une indemnité de substitution pour les transports effectués sur l'île d'Yeu est prévue pour 105 120 €.

Les recettes afférentes aux interventions sur autoroutes sont projetées sur un montant de 100 000€ soit -13% par rapport au budget primitif 2024, soit 115 000 €.

➤ Les autres recettes de fonctionnement

Ces recettes sont constituées :

Des remboursements de charges de personnel qui viennent donc en atténuation des charges de personnel et correspondent aux remboursements d'indemnités journalières pour congés maladie, maternité ou paternité. Cela permet de réduire le coût net des rémunérations supporté par la collectivité. Il est intégré également la mise à disposition d'un officier du grade de contrôleur général à la DGSCGC. Au total, ces remboursements sont estimés à 230 000 €, soit une diminution de 143 000€ par rapport au projet 2024, en raison de la réduction du nombre de mises à disposition, passant de deux à une.

D'autres produits ponctuels et variables principalement issus du remboursement de la taxe intérieure de consommations sur les produits énergétiques relatives aux consommations de carburants (TICPE) pour 275 000€. Avec la hausse des prix du carburant, le remboursement de la TICPE (applicable uniquement sur le carburant utilisé pour les missions de secours et d'incendie) représente un levier pour réduire les coûts de fonctionnement.

Le SDIS bénéficie de diverses sources de recettes issues de prestations spécifiques. Parmi celles-ci, on retrouve notamment :

- Les interventions à caractère payant,
- La mise à disposition de Véhicules Légers d'Intervention,
- Les services de surveillance,
- Les opérations de dépollution.

Ces différentes prestations sont estimées à 159 504 € pour ce nouvel exercice.

Enfin, des crédits de l'ordre de 22 500€ sont prévus pour les éventuelles colonnes de renfort, les remboursements d'assurance suite à des sinistres et les ventes de matériels et véhicules dans le cadre des ventes aux enchères.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Produits et services	600 000 €	845 171 €	530 120 €	660 370 €	853 027 €
Autres recettes	601 610 €	897 536 €	723 736 €	791 132 €	687 004€
Total des produits et services / autres recettes	1 201 610 €	1 742 707 €	1 253 856 €	1 451 502 €	1 540 031€
	<i>Soit:</i>	<i>+45%</i>	<i>-28%</i>	<i>+16%</i>	<i>+6%</i>

B. Les recettes d'ordre et les opérations non budgétaires

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. A l'inverse les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

Les recettes d'ordre augmentent par rapport à 2024 (+259 475€) du fait de l'augmentation du montant des amortissements neutralisés (dispositif spécifique qui est mis en place chaque année et vise à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement de ces bâtiments publics) et du montant afférent à la reprise de la quote-part des subventions d'investissement et des travaux en régie.

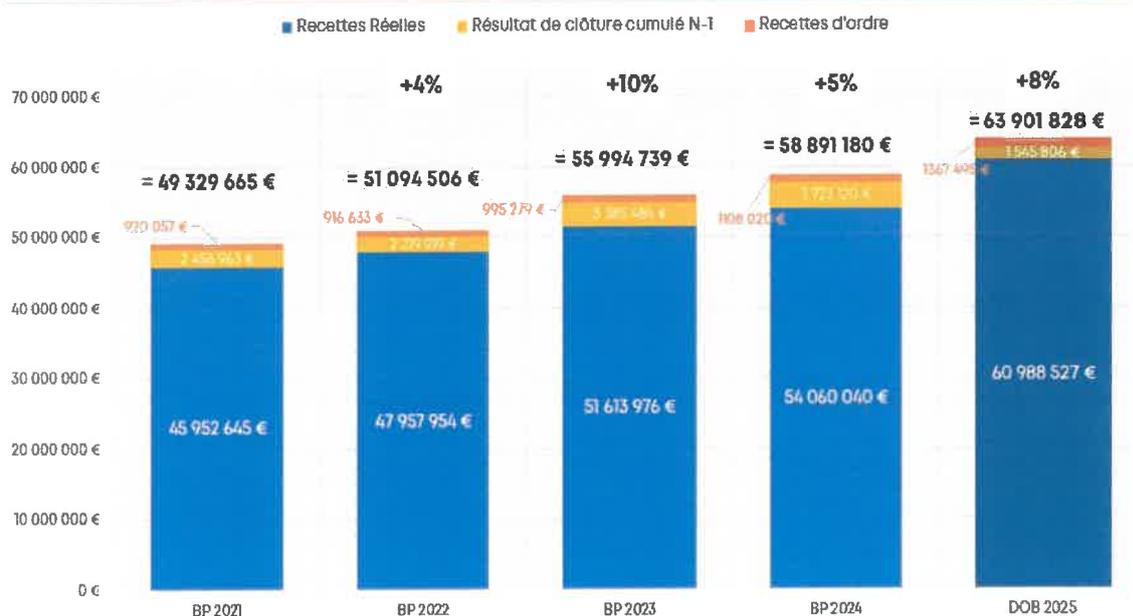
Le montant des opérations non budgétaires est relatif au résultat de clôture, composé comme suit :

	2023	2024 provisoire
A. Résultat de l'exercice	+ 337 636,27€	- 2 177 314,02€
B. Résultats antérieurs positifs reportés	3 385 484,18€	3 723 120,45€
Résultat de clôture de fonctionnement	= 3 723 120,45€	= 1 545 806,43€

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Opérations d'ordre	920 057 €	916 633 €	995 279 €	1 108 020 €	1 367 494 €
Opérations non budgétaires	2 456 963 €	2 219 919 €	3 385 484 €	3 723 120 €	1 545 806 €
Total des opérations d'ordre et non budgétaires	3 377 020 €	3 136 552 €	4 380 763 €	4 831 140 €	2 913 301 €
	Soit:	-7%	+40%	+10,3%	-39,7%

Synthèse des recettes de fonctionnement



II. LES DÉPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel et frais assimilés

Ce sont, au 1^{er} janvier 2025, 120 personnels administratifs et techniques, 435 sapeurs-pompiers professionnels et 2997 sapeurs-pompiers volontaires qui concourent au fonctionnement du SDIS.

En 2025, les charges de personnel représenteront **80,6% des dépenses réelles de fonctionnement**. En 2023, la part des charges de personnel représentait 82% des dépenses de fonctionnement pour la moyenne des SDIS de catégorie B.

Au sein de ce chapitre budgétaire, une inscription budgétaire de 44 340 955 € contre 41 568 847 € au budget primitif 2024 est envisagée, soit une augmentation de 7% décomposée comme suit :

	BP 2024	DOB 2025
Paies (traitements et indemnités SPV)	39 322 295 €	41 955 116 €
Médical (indemnités)	298 772 €	297 589 €
Formation (indemnisation manœuvres et formateurs)	1 829 780 €	1 955 250 €
FIPHP	118 000 €	133 000 €
Total	41 568 847 €	44 340 955 €

Le gouvernement a officialisé la hausse de 12 points des cotisations employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) sur quatre ans, dont 3% dès cette année. Une nouvelle dépense supplémentaire évaluée à 700 000€ pour cette première année.

Les charges de personnel se répartissent en deux catégories :

➤ Les indemnités des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV)

➤ Les frais de personnel des agents permanents et contractuels

Les orientations budgétaires 2025 tiennent compte d'une base incompressible, constituée par les dépenses obligatoires (GVT, effets reports des décisions exogènes et endogènes antérieures) avec deux évolutions majeures :

- **La participation à la prévoyance** avec une bonification du taux à 95% et un système de valorisation pour les plus bas salaires.
- **Pas de recrutements en 2025** : dans un contexte financier particulièrement contraint, marqué par des charges en hausse et des recettes limitées, le SDIS

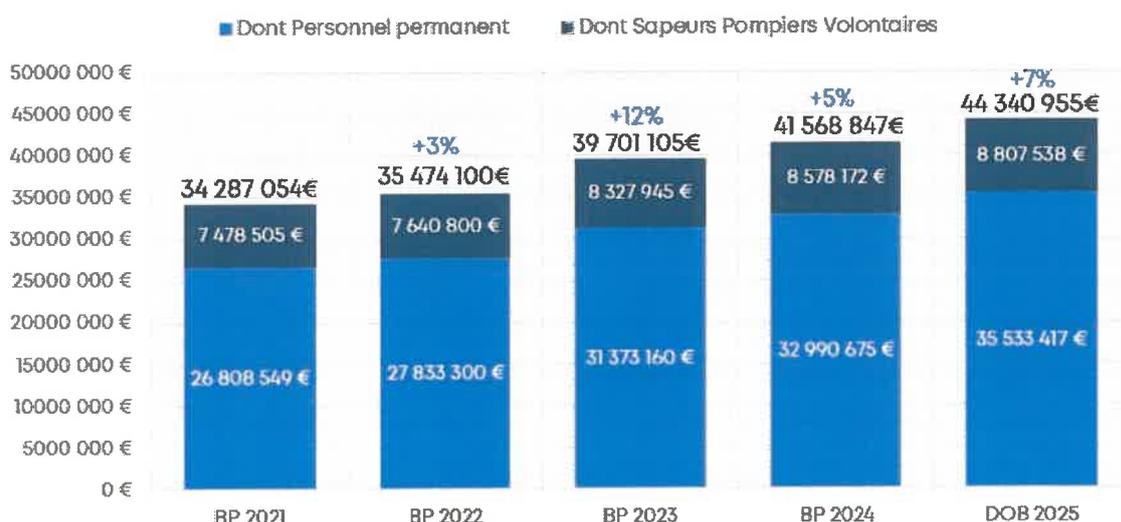
est dans l'obligation de revoir sa stratégie. Pour rappel, les 21 postes prévus au SDACR seront gelés, 9 postes de contractuels seront aussi supprimés, 5 postes d'alternants ne seront pas reconduits à compter du 1^{er} septembre 2025 et il n'y aura pas en 2025 de création de nouvelles équipes spécialisées pour la lutte contre les risques radiologiques et pour les interventions à bord des navires et des bateaux.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Masse salariale globale	34 287 054 €	35 474 100 €	39 701 105 €	41 568 847 €	44 340 955 €
<i>Dont Personnel permanent</i>	26 808 549 €	27 833 300 €	31 373 160 €	32 990 675 €	35 533 417 €
<i>Dont SPV</i>	7 478 505 €	7 640 800 €	8 327 945 €	8 578 172 €	8 807 538 €
Coût/habitant	42,79 €	43,90 €	48,63 €	50,53 €	54,23 €
Moyenne SDIS catégorie B	58 €	59 €	61 € (*)	61 € (*)	61 € (*)

(*) Enquête 2023 InfoSdis reposant sur les données 2022

Evolution de la masse salariale globale

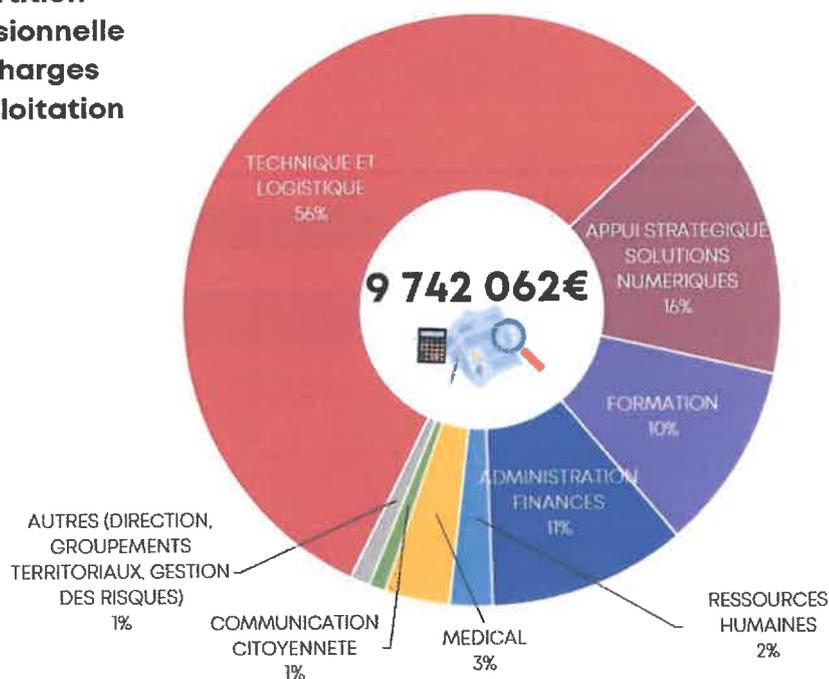


Les charges à caractère général

Du fait du contexte contraint, les premières prévisions budgétaires ont dû être réexaminées. Par rapport au projet initial, les charges d'exploitation diminueront de -1,8% du fait que certaines formations de spécialités ne seront pas mises en œuvre en 2025 et de la révision des crédits alloués au numérique, à la communication et au technique.

Ces dépenses se répartissent entre groupements comme suit :

**Répartition
prévisionnelle
des charges
d'exploitation
2025**



Le SDIS doit faire face à un certain nombre de charges fixes incompressibles, indispensables à son bon fonctionnement. Parmi celles-ci, on retrouve notamment les frais en carburants, les formations, les petites fournitures, les contrats de maintenances réglementaires (bâtiments, informatique, véhicules), qui, malgré les efforts constants pour optimiser les coûts et rechercher des gains d'efficacité, deviennent de moins en moins maîtrisables du fait de l'inflation.

À titre d'exemple, les frais d'assurance connaîtront une augmentation significative, le coût estimé en 2025 est de 743 300€ contre 531 118€ payé en 2024.

Les possibilités d'actions sur les charges d'exploitation du SDIS restent limitées, ces dépenses représentant 18% des dépenses réelles de fonctionnement.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE					
	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Charges à caractère général	7 684 742 €	8 344 468 €	9 280 742 €	9 375 719 €	9 742 062 €
	<i>Soit:</i>	+9%	+11%	+1%	+4%

Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante englobent, notamment l'ensemble des subventions versées aux différentes associations, les indemnités versées aux élus, et les droits d'utilisation liés à l'informatique en « cloud » consistant à utiliser des serveurs informatiques à distance et hébergés sur internet pour stocker, gérer et traiter des données, plutôt qu'un serveur local. Au regard du bilan 2024, cette enveloppe est diminuée, la prévision de ces dépenses est de 143 937€.

Les intérêts de la dette progresseront cette année de plus de 160 625 € en raison de :

- L'augmentation de l'encours de dette avec la réalisation d'un emprunt de 6 millions en 2024 (la moitié perçue en juin et l'autre en novembre) et la prévision d'un nouvel emprunt en 2025 pour 6,5 millions d'euros.
- La hausse du coût de la dette existante à taux variable.

Les frais financiers, en 2025, augmentent de l'ordre de 30% et représentent 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dotations aux provisions augmentent de 57 634 € cette année, et concerne les provisions pour risques. Cette hausse est notamment justifiée par les indemnités sollicitées auprès de divers tiers suite à des condamnations pénales en 2024, qui pourraient entraîner des impayés supplémentaires.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Autres charges (indemnités, subventions)	96 259 €	111 154 €	155 904 €	182 100 €	143 937 €
Frais financiers	300 200 €	329 500 €	429 585 €	551 300 €	718 108 €
Dotations provisions	204 440 €	572 880 €	21 602 €	17 766 €	75 400 €
Charges exceptionnelles	6 000 €	6 000 €	6 000 €	5 000 €	4 490 €
Dépenses imprévues	921 100 €	199 142 €	50 000 €	0 €	0 €
TOTAL DES AUTRES DEPENSES	1 527 999 €	1 218 676 €	663 091 €	756 166 €	942 445 €
	<i>Soit:</i>	<i>-20%</i>	<i>-46%</i>	<i>+14%</i>	<i>+25%</i>

B. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. A l'inverse, les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements.

Les opérations d'ordre sont constituées par les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Ils sont estimés à 8 876 876€.

Depuis le passage au référentiel comptable M57 en janvier 2024, la prévision budgétaire est plus complexe car l'amortissement prorata temporis devient la règle de principe. Ainsi, l'amortissement d'une immobilisation démarre à compter de sa date de mise en service contrairement à la nomenclature M61 qui faisait démarrer l'amortissement à compter du 1er janvier de l'année suivante. Le prorata temporis 2025 est calculé sur le rythme des décaissements de l'année N-1. Cette approche permet d'établir une première projection des besoins financiers en tenant compte des tendances passées.

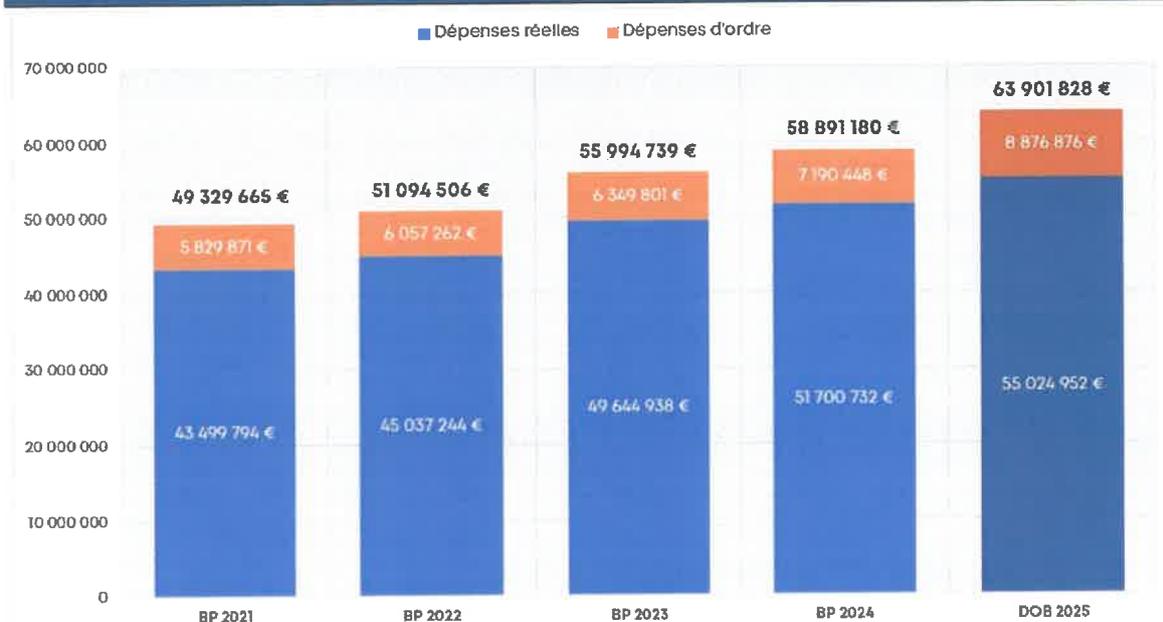


Toutefois, le poids significatif des opérations d'ordre impose une gestion encore plus fine et stratégique. Dans ce contexte, il sera nécessaire de tenir le cadrage budgétaire préalablement fixé.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	DOB 2025
Dépenses d'ordre	5 829 871 €	6 057 262 €	6 349 801 €	7 190 448 €	8 876 876 €
	Soit:	+4%	+5%	+13%	+23%

Synthèse des dépenses de fonctionnement



En conclusion, les dépenses de fonctionnement augmentent de 9% entre 2024 et 2025 du fait essentiellement des impacts des mesures exogènes et aux opérations d'ordre.

III. UN NIVEAU D'ÉPARGNE FRAGILE

En gestion financière, l'effet ciseau est un phénomène dans lequel le montant des produits et des charges évolue d'une manière opposée. La représentation graphique de ce phénomène donne souvent l'image d'un ciseau d'où ce terme.

L'inflation, la montée en charge de l'activité opérationnelle du fait du développement du territoire et ses répercussions sur les dépenses d'exploitation et les besoins en personnel,

le poids des dotations aux amortissements ainsi que les différentes mesures exogènes, entraînent une augmentation progressive des dépenses. Cette évolution constante réduit considérablement les marges de manœuvre du SDIS.

Dans le même temps, les recettes ne suivent pas le même rythme de progression, accentuant ainsi les tensions budgétaires.

Avec un taux d'épargne prévisionnel de 10 % en 2025, la situation financière demeure fragile. Ce niveau, relativement bas, limite la capacité d'autofinancement des investissements et réduit les marges de manœuvre face aux imprévus.

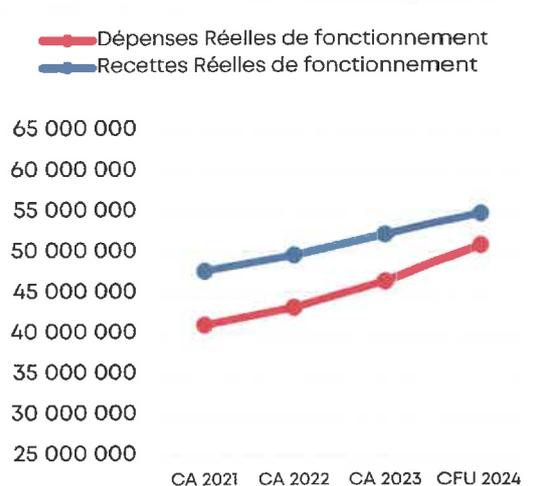
Dans un contexte de pressions budgétaires accrues et d'évolution des dépenses, il devient essentiel de préserver et, si possible, renforcer cette épargne afin d'assurer la pérennité financière et de maintenir une capacité d'investissement suffisante sans accroître l'endettement.

Les prochaines années seront marquées par un double défi :

- Poursuivre ou non les engagements pris dans le cadre du SDACR dans un contexte financier plus contraint.
- Limiter autant que possible l'évolution des dépenses afin d'éviter un effet de ciseau, qui mettrait en péril l'équilibre financier du SDIS.



Face à ces enjeux et contraintes croissantes, le modèle de financement des SDIS est réinterrogé au niveau national. Ce sont les départements qui financent en majorité les SDIS et qui font face également à des contraintes budgétaires lourdes. Des réflexions sont menées vis-à-vis de la taxe sur les conventions d'assurance ou de la taxe de séjour pour attribuer des recettes complémentaires.



Cela passera par :

- Une gestion rigoureuse des ressources pour optimiser l'allocation des moyens disponibles.
- La définition d'une politique publique adaptée aux enjeux de demain, conciliant performance et rationalisation des dépenses.
- Une soutenabilité budgétaire partagée, garantissant un équilibre entre les besoins opérationnels et les capacités financières des acteurs impliqués.

L'objectif étant de préserver l'efficacité du service public tout en assurant une gestion responsable et pérenne des finances publiques.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

Afin de limiter la progression des charges induites en fonctionnement (dotations aux amortissements, intérêts d'emprunts, etc.), il devient indispensable de réexaminer le plan d'investissement.

Cette révision s'est traduite ainsi :

	Recensement des besoins (Novembre 2024)	Révision du projet de budget (Février 2025)
Total des dépenses d'investissement (avec reports compris)	30 321 070 €	24 700 724 €



Pour rappel, certains projets liés à l'acquisition de véhicules, au déploiement de matériels (numérique, déploiement des spécialités, etc.), et des travaux immobiliers seront gelés afin de mieux répartir les investissements et préserver l'équilibre budgétaire.

Jusqu'à présent, un investissement annuel de 10 millions d'euros était consacré au renouvellement des véhicules. Le PPI prévoyait une enveloppe de 9 millions d'euros pour l'année 2025, mais seuls 4 millions d'euros seront finalement retenus, limitant ainsi la capacité de remplacement et d'entretien du matériel.

Le budget d'investissement 2025 devrait s'établir autour de 24 497 825 €, soit une baisse de 22% par rapport au budget d'investissement 2024.

BP 2024 (avec reports)	Orientations budgétaires 2025 (avec reports)	Evolution BP/BP	Evolution BP/BP en €
31 598 542 €	24 497 825 €	-22%	- 7 100 717 €

Un niveau d'investissement global qui devrait se répartir comme suit :

- Dépenses réelles : 21,5 M€
- Dépenses d'ordre et non budgétaires : 2,9 M€

1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement du SDIS correspondent aux investissements réalisés pour garantir le bon fonctionnement et la modernisation des infrastructures et des moyens d'intervention.

Ces dépenses sont essentielles pour garantir la sécurité des sapeurs-pompiers et l'efficacité des interventions réalisées sur le département.

Les projets 2025 (hors reports) se répertorient en 4 catégories :

Au titre des infrastructures	3 512 000 €
------------------------------	-------------

Pour réaliser les missions qui lui sont confiées, le SDIS s'appuie sur le corps départemental des sapeurs-pompiers de la Vendée.

Ces sapeurs-pompiers sont répartis au sein de la direction et des unités opérationnelles : 75 Centres d'Incendie et de Secours et un CTA/CODIS. Ces derniers opèrent sous l'autorité des groupements territoriaux, au nombre de trois dans le Département (Fontenay-le-Comte, Les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon).

Le parc immobilier est vieillissant et des rénovations, extension ou construction s'imposent.

Pour 2025, les projets nouveaux sont les suivants :

Lieux	Nature des travaux	Montant inscrit au DOB 2025
LUCON – FRAIS D'ETUDES	Construction	350 700 €
MONTAIGU – FRAIS D'ETUDES	Construction	455 000 €
ST GILLES – FRAIS D'ETUDES	Construction	422 300 €
NOUVELLE DIRECTION – FRAIS D'ETUDES	Construction	50 000 €
SAINTE CECILE – FRAIS D'ETUDES	Construction	20 000 €
POUZAUGES – FRAIS D'ETUDES	Construction	5 000 €
POUZAUGES – TERRAIN	Construction	65 000 €
LES LANDES GENUSSON	Construction	360 000 €
SAINT PIERRE DU CHEMIN	Construction	414 000 €
CHANTONNAY	Réhabilitation	50 000 €
CHALLANS	Réhabilitation	510 000 €
AIZENAY	Réhabilitation	250 000 €
ENTRETIEN GROSSES REPARATIONS	Aménagement	445 000 €
PHARMACIE A USAGE INTERIEUR (PUI)	Aménagement	115 000 €

Au titre des matériels roulants

8 151 418 €

Pour garantir l'efficacité des interventions, disposer d'un parc de véhicules adapté, moderne et opérationnel est une nécessité.

Face à l'usure naturelle du matériel, à la disponibilité limitée des pièces détachées, à l'évolution des risques et aux exigences réglementaires, l'acquisition de nouveaux véhicules doit s'inscrire dans une véritable stratégie à long terme.

Un plan d'acquisition structuré permet d'anticiper le renouvellement des engins tout en tenant compte des spécificités territoriales : adaptation aux risques locaux, aux infrastructures ainsi qu'aux innovations technologiques (développement de la polyvalence des véhicules) qui améliorent la rapidité et l'efficacité des interventions.

De plus, une flotte homogène et renouvelée optimise la maintenance et réduit les coûts d'exploitation. Elle garantit également une meilleure sécurité pour les sapeurs-pompiers, en leur fournissant des véhicules conformes aux dernières normes en vigueur.

Ainsi, la mise en place du plan d'acquisition 2025 s'illustrera comme suit :

Désignation	Quantité	Montant inscrit au DOB 2025
CCFM	5	1 530 000€
CCR	4	1 340 000€
VLOD	9	286 200€
VLTT	3	187 800€
VLC	4	227 696€
VLC	2	116 200€
VAMLE – Equipement	1	25 000€
VPCC	1	162 000€
CDA	1	180 000€
		4 054 896€ (contre 9 161 846€ prévu avant la révision du projet)

A cela s'ajoute, les investissements qui n'ont pu être réalisés dans le cadre du plan d'acquisition 2024 (retard ou replanification du besoin du fait de la situation financière), et où les crédits doivent être réinscrits :

Désignation	Quantité	Montant inscrit au DOB 2025
VSAV	5	925 564€
CAMION CITERNE	1	291 094€
VSR	2	514 160€
CAMION DEVIDOIR	1	215 398€
CCR	5	1 594 241€
VTU AMENAGEMENT	3	99 000€
VSN EQUIPEMENT	2	123 096€
VLTT	5	298 010€
VLOD AMENAGEMENT	6	35 959€
		4 096 522€

Au titre du Numérique : 3 358 161 €

L'évolution numérique constitue un levier essentiel pour moderniser les services et renforcer l'efficacité des secours.

4 enjeux pour l'année 2025 :

- **Le déploiement des tablettes opérationnelles :** face aux évolutions technologiques et digitales sur le terrain opérationnel, l'acquisition de tablettes embarquées offre de nouvelles fonctionnalités comme la transmission du bilan dématérialisées au centre 15 ou l'accès aux cartes opérationnelles du système d'informations géographiques.

En 2024, 350 tablettes acquises et destinées aux engins de secours et de soins d'urgence et aux engins de commandement aux véhicules de liaison.

En 2025, l'objectif sera d'équiper l'ensemble des véhicules avant la saison 2025.

- **La finalisation du projet jumeau numérique :** S'inscrivant dans la continuité du projet PCRS image (photo aérienne), Géo Vendée lance la mise en œuvre d'un projet départemental d'acquisition d'un jumeau numérique, réplique 3D immersive et réaliste du territoire vendéen intégrant le relief, les bâtiments, etc.
- **La modernisation du réseau audio et le lancement du projet Nexsis 18-112 :** Jusqu'à présent, les SDIS s'appuient sur des systèmes d'alerte et de gestion des opérations hétérogènes, souvent obsolètes et non interconnectés entre eux. NEXSIS a été conçu pour remplacer progressivement les outils existants et offrir une plateforme unique, moderne et évolutive. Ses principaux objectifs sont d'interconnecter tous les services d'urgence (pompiers, SAMU, police, gendarmerie, services de secours privés) pour une meilleure coordination et un suivi en temps réel des événements ou encore d'intégrer les nouvelles technologies (géolocalisation précise, visio, etc) pour améliorer l'efficacité des interventions.
- **Renforcer la cybersécurité des infrastructures numérique.**

👉 Financièrement cela se traduit par les dépenses suivantes :

Nature	Montant inscrit au DOB 2025
NEXSIS 18-112	1 600 000 €
LOGICIELS ET LICENCES	391 500 €
MATERIELS TELEPHONIES FIXES	5 000 €
MATERIELS RADIO – INFRA ANTENNE PORTATIFS	378 661 €
MATERIELS RESEAUX ET SECURITE	250 000 €
MATERIELS TELEPHONIES MOBIBLES	15 000 €
MATERIELS INFORMATIQUES	622 000 €
DONNEES SSIG	26 000 €
CYBERSECURITE	70 000 €
TOTAL	3 358 161 €
	(contre 3 916 400€ prévu avant la révision du projet)



Pour rappel, dans le contexte budgétaire, plusieurs projets intégrés au plan de stratégie numérique et/ou émanant des remontées de besoins seront différés sans incidence majeure sur l'activité opérationnelle (cf. page 21).

Ces dépenses concernent :

⇒ Le service équipements et logistique pour 771 800€

Les crédits 2025 inscrits concernent :

Nature	Montant inscrit au DOB 2025
HABILLEMENT	316 600 €
MATERIELS D'INTERVENTIONS	282 200 €
MOBILIERS / AUTRES EQUIPEMENTS	173 000 €
TOTAL	771 800 €
	(contre 1 699 195€ prévu avant la révision du projet)



Dans le contexte budgétaire, le renouvellement des équipements (habillement, matériels de formation, matériels techniques) est réduit au strict nécessaire.

⇒ Le matériel secouriste et médical : 117 000€

Le matériel est renouvelé en fonction du degré d'usure et de la durée d'amortissement. Pour 2025, il comprend l'achat des produits suivants :

Désignation	Quantité	Montant inscrit au DOB 2025
ASPIRATEUR DE MUCOSITES ELECTRIQUE	10	13 041€
ATELLE BRAS ADULTE	10	1 143€
ATELLE JAMBE ADULTE	10	1 510€
ATELLE POIGNET	10	944€
ATELE DE KED	5	531€
CHAISE PORTOIR	5	3 857€
CIVIERE DE RELEVAGE	3	868€
COUVERTURE BACTERIOSTATIQUE VSAV	30	2 971€
MATELAS COQUILLE ADULTE	12	5 926€
MATELAS COQUILLE ENFANT	8	2 059€
MATERIEL BIOMEDICAL	1	50 508€
MULTIPARAMETRES DEFIGARD	2	21 279€
OXYMETRE DE POULS	10	332€
PLAN DUR	5	1 177€
SAC SECOURISTE+OXYGENOTHERAPIE	20	9 495€
STETHOSCOPE SP	20	100€
STETHOSCOPE MSP/ISP	10	152€
TENSIOMETRE ADULTE SP	10	502€
THERMOMETRE TYMPANIQUE	3	605€
		117 000€

⇒ Les autres services : 118 500€

Une prévision pour les avances forfaitaires pour les marchés est prévue à hauteur de 100K€, ainsi que les frais de publication afférents aux marchés d'investissement pour 9.5K€. De plus, des équipements (dômes gonflables) pour la communication sont prévus à hauteur de 9K€.

Les autres dépenses réelles d'investissement

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 2 443 647 €
- Les dépôts et cautionnements : 2 601 €

2. Les dépenses d'ordre d'investissement

Il s'agit des dépenses d'ordre liées à la neutralisation des amortissements pour 1 078 908 €, à l'amortissement des subventions reçues et travaux en régie réalisés pour 288 586 € et aux opérations patrimoniales pour 1 572 077€.

> LA TRAJECTOIRE FINANCIERE (AVEC REPORTS)

	BP 2024	DOB 2025	Evolution BP/DOB
Dépenses réelles	27 081 795 €	21 558 254 €	-20%
Dépenses d'équipement (2025)	21 528 655 €	16 028 878 €	-26%
<i>Dont Infrastructures</i>	4 036 690 €	3 512 000 €	-13%
<i>Dont Matériels roulants</i>	12 766 908 €	8 151 418 €	-36%
<i>Dont Numérique</i>	2 138 500 €	3 358 161 €	57%
<i>Dont Autres équipements</i>	2 586 556 €	1 007 300 €	-61%
Dépenses d'équipement (reports)	3 843 740 €	3 083 128 €	-20%
Capital des emprunts	1 706 800 €	2 443 647 €	43%
Autres immobilisations financières	2 600 €	2 601 €	0%
Dépenses d'ordre	4 516 747 €	2 939 571 €	-35%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 598 542 €	24 497 825 €	-22%

B. Les recettes réelles et d'ordre d'investissement

Il s'agit notamment des recettes suivantes :

- ⇒ Le FCTVA, l'objectif de cette dotation de l'Etat est de compenser pour partie la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement. Ce fonds est ainsi lié à l'évolution des investissements réalisés par le SDIS. Son montant pourrait atteindre 1,5M€ pour 2025.
- ⇒ Les **subventions** ciblées pour 2025 sont liées au fonds européen de développement régional (FEDER) pour l'acquisition et déploiement de tablettes de télétransmission.
- ⇒ Les **recettes d'ordre** font référence :
 - Aux dotations aux amortissements qui représentent une dépense obligatoire en section de fonctionnement permettant ainsi de constituer un autofinancement pour remplacer les biens mobiliers et immobiliers amortis.
 - Aux opérations patrimoniales.
- ⇒ Le solde d'exécution reporté

	BP 2024	DOB 2025	Evolution BP/DOB
Recettes réelles	1 594 694 €	2 016 830 €	+26%
<i>FCTVA</i>	1 000 000 €	1 536 538 €	
<i>Subventions (projets nouveaux)</i>	255 455 €	310 290 €	
<i>Subventions (reports)</i>	169 238 €	0 €	
<i>Produits de cessions, remboursements d'avances</i>	170 001 €	170 002 €	
Recettes d'ordre	10 599 175 €	10 448 953 €	-1%
<i>Amortissements</i>	7 190 448 €	8 876 876 €	
<i>Opérations patrimoniales</i>	3 408 727 €	1 572 077 €	
Solde d'exécution reporté	3 954 478 €	5 044 087 €	+28%
Emprunts	15 450 195 €	6 987 955 €	-55%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 598 542 €	24 497 825 €	-22%

L'équilibre est assuré par un emprunt prévisionnel de 6 987 955 €.

3^{ème} partie

la
structure et
la gestion
de la dette



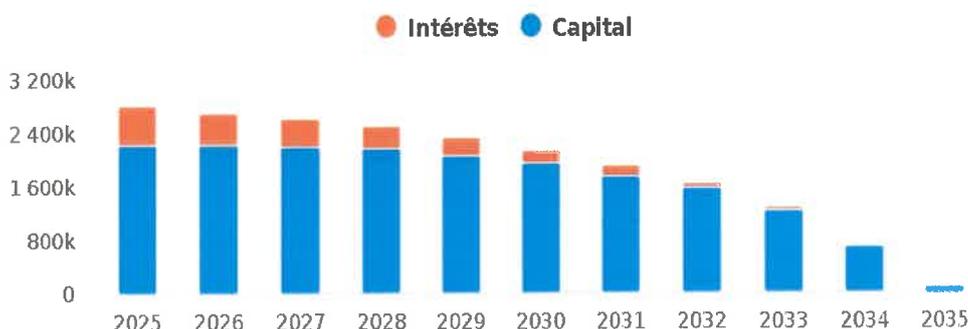
I. L'encours de dette

En 2024, le SDIS a contracté un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Banque Postale et de 3 000 000€ auprès du Crédit Agricole.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 18 129 821 €, alors qu'il était de 13 910 459 € au 31 décembre 2023.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 129 820.96 €	3,47 %	8 ans et 5 mois	4 ans et 4 mois	17

Le profil d'extinction de la dette au 1^{er} Janvier 2025 est aujourd'hui le suivant :



Au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement oscille autour de 4,62 années, ce qui signifie que le SDIS dispose de la capacité à rembourser la totalité du capital de sa dette en moins de 5 ans, s'il y consacrait tout son autofinancement brut.

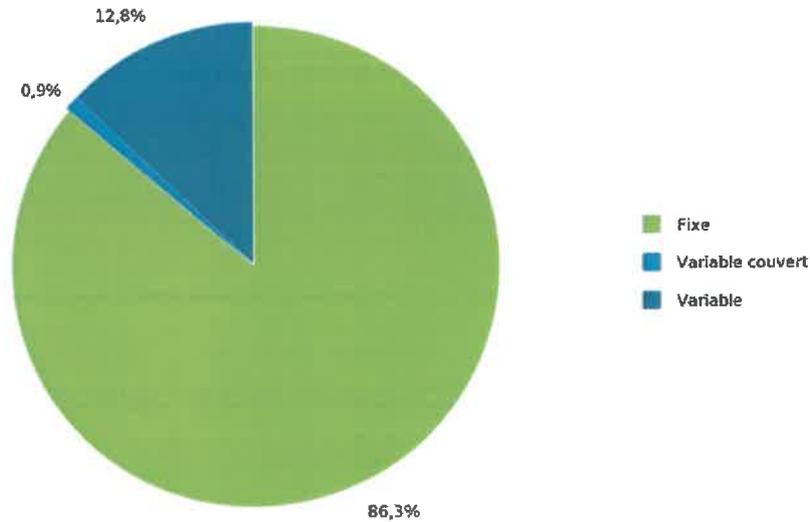
Pour l'exercice 2025, compte tenu du volume très important des investissements, il est envisagé de recourir de nouveau à l'emprunt pour un montant maximal de 6 987 955 €.

Dans l'hypothèse où la réalisation des investissements serait totale en 2025, cela porterait la capacité de désendettement du SDIS à 3,6 années au 31 décembre 2025 du fait d'une meilleure épargne obtenue par une subvention complémentaire du département en section de fonctionnement.

Historiquement, une capacité de désendettement dépassant 8 années est une première source de vigilance. Une capacité dépassant 12 ans peut être alertante. Les marges de manoeuvre du SDIS en matière de mobilisation d'emprunt restent encore satisfaisantes.

A. La structure de la dette

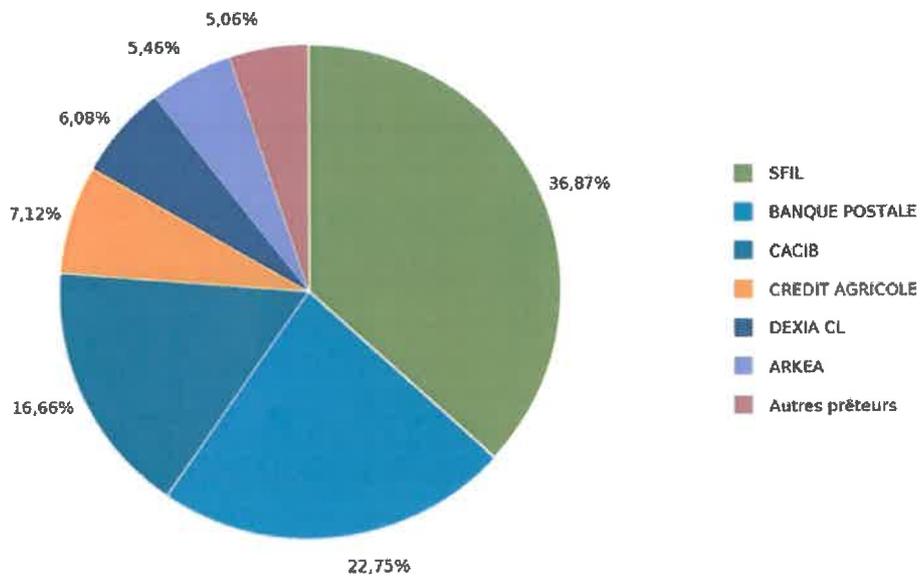
La dette par type de risques



La dette à taux fixe représente 86,9% de l'encours. Ces emprunts sécurisent majoritairement la dette avec un taux moyen à 3,33 %.

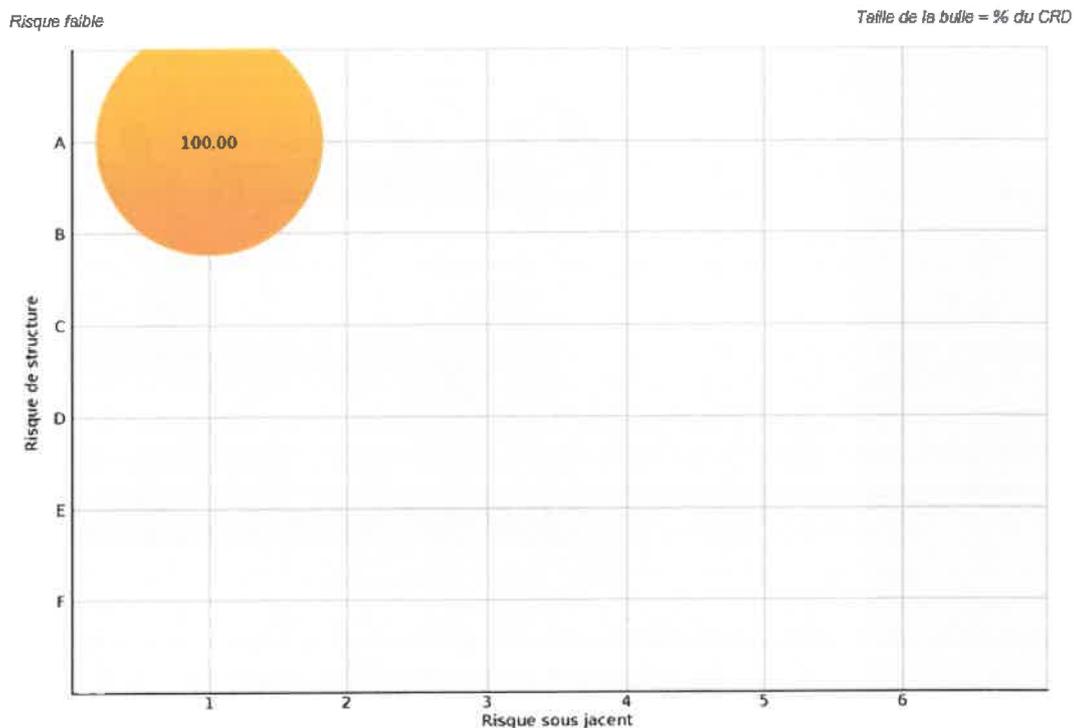
La dette à taux variable représente 13,7 %. La part de dette variable est classique, avec un taux moyen actuel de 4,02%, taux qui a tendance à diminuer puisque le taux moyen au 31.12.23 était à 4,41%).

La dette par emprunteur



Le principal prêteur du SDIS est la caisse Française de Financement Local (SFIL) avec 36,8% du volume des financements. Le Crédit Agricole est le deuxième prêteur avec 23,7% de l'encours de dette et la Banque Postale complète le trio de tête avec 10% de l'encours de dette.

La dette selon la charte de bonne conduite



Au sens de la charte de bonne conduite établie par le Ministère des Finances, le SDIS a contracté des emprunts non structurés avec un très faible degré de risque.

4^{ème} partie

La structure et
l'évolution des
dépenses du
personnel, des
rémunérations et des
avantages en nature
et du temps de travail



Les éléments présentés sont ceux arrêtés dans le **rapport social unique** qui constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Ce sont donc des chiffres arrêtés au **31 décembre 2023** qui sont présentés, l'année 2024 étant tout juste terminée.



En l'occurrence, il permet d'apprécier la situation du SDIS au regard des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Il permet aussi d'apprécier la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

3 grands objectifs sont menés par le GRH lors du plan de recrutement :

- **Objectif n° 1** : améliorer le taux de féminisation des effectifs des sapeurs-pompier professionnels en se fixant d'atteindre, sous réserve que la diversité des candidatures le permette, un taux de féminisation des candidats convoqués aux entretiens supérieur à 10%
- **Objectif n° 2** : recruter des SPP avec pour objectif de ne pas aggraver le déséquilibre entre les classes d'âges et de mieux anticiper la future montée en compétence des agents.
- **Objectif n° 3** : améliorer la prise en compte des personnes en situation de handicap dès le recrutement et poursuivre les actions de sensibilisation des agents du SDIS aux différents types de handicap pour lever les à priori potentiels et accompagner tout nouvel agent recruté par le référent handicap de l'établissement.

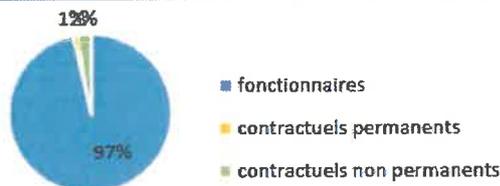
L'évaluation de ces objectifs laisse apparaître des marges de progression, les actions seront poursuivies en 2025.



Effectifs

533 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 515 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 13 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

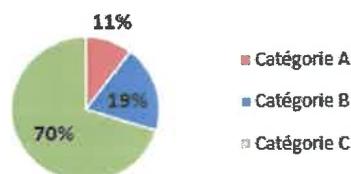
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 46 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : 9 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

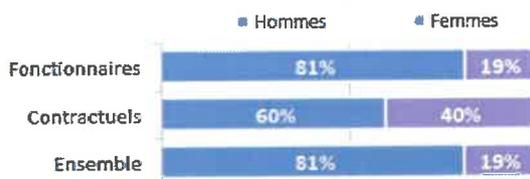
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13%	40%	14%
Technique	8%	60%	8%
Culturelle	0%		0%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie	78%		78%
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

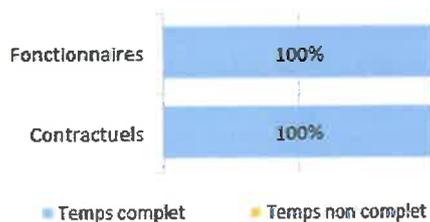


Les principaux cadres d'emplois

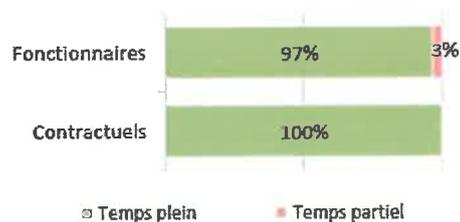
Cadres d'emplois	% d'agents
Sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels	44%
Sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels	14%
Lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels	12%
Adjoints administratifs	8%
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels, colonels	6%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

- 0% des hommes à temps partiel
- 14% des femmes à temps partiel

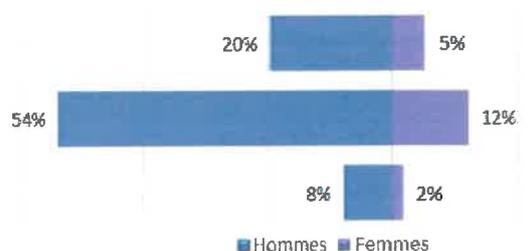
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	43,10
Contractuels permanents	33,50
Ensemble des permanents	43,01
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	25,19

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

500,25 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 480,34 fonctionnaires
> 6,48 contractuels permanents
> 13,43 contractuels non permanents

910 455 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	55,28 ETPR
Catégorie B	93,87 ETPR
Catégorie C	337,67 ETPR

Positions particulières

> 2 agents mis à disposition dans une autre structure
> 11 agents en disponibilité

> 6 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
> 2 agents détachés au sein de la collectivité
> 3 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

En 2023, 72 arrivées d'agents permanents et 42 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
490 agents	520 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↗	8,6%
Contractuels	↘	-68,8%
Ensemble	↗	6,1%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	36%
Départ à la retraite	26%
Mise en disponibilité	24%
Détachement	7%
Mutation	2%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	44%
Voie de concours, sélection professionnelle	35%
Recrutement direct	7%
Arrivées de contractuels	6%
Voie de détachement	3%

* Variation des effectifs

(Effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique théorique au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés
Aucune nomination concerne des femmes
- 13 lauréats d'un examen professionnel nommés
- 10 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés
dont 30% des nominations concernent des femmes
- 18 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- 176 avancements d'échelon et 39 avancements de grade
dont 55,6 % femmes
dont 61,1 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Mœurs (dont harcèlement sexuel)	60%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	20%
Ivresse	20%

Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 65,09 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement [€]	46 423 837 €	Charges de personnel*	30 217 622 €	➔	Soit 65,09 % des dépenses de fonctionnement
[€] Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	21 573 811 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	7 999 565 €		344 036 €
IFSE :	1 138 116 €		
CIA :	62 114 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	219 945 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	131 261 €		
Supplément familial de traitement :	226 214 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 671 €	s	43 313 €	s	33 389 €	s
Technique	50 882 €	s	37 087 €	33 506 €	36 582 €	s
Culturelle			s			
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie	76 164 €		49 229 €		41 084 €	s
Animation						
Toutes filières	69 296 €	s	46 175 €	33 328 €	39 988 €	25 980 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 37,08 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	37,13%
Contractuels sur emplois permanents	31,80%
Ensemble	37,08%

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 12541,79 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- 23 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 498 €	515 €	5%	2 735 €	213 €	7%	s			s		
Catégorie B	11 538 €	669 €	5%	1 480 €	80 €	5%	s			11 049 €	286 €	3%
Catégorie C	5 937 €	304 €	5%	583 €	28 €	5%	s	s		2 880 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 3 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

- En moyenne, 12 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire
- En moyenne, 1,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,71%	0,38%	2,69%	1,01%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,28%	0,38%	3,25%	1,01%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,63%	0,55%	3,60%	1,03%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 22,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Relations sociales

Jours de grève

49 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

5 réunions en 2023 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prevoyance
Montant global des participations	17 730 €
Montant moyen par bénéficiaire	61 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Accidents du travail

- 35 accidents du travail déclarés au total en 2023
- > 6,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 26 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 89 % sont en catégorie C*
- ⇒ 5 571 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
17 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- FORMATION**
31 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 10 949 €
Coût par jour de formation : 353 €
- DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

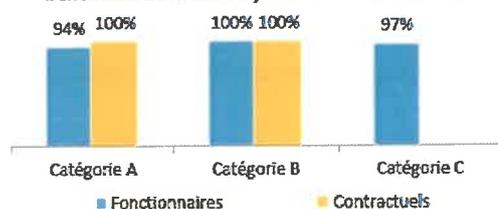
Total des dépenses : 980 568 €
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2023

Formation

- En 2023, 97,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



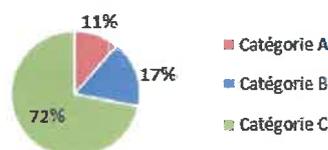
- 550 000 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	39 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	12 %
Autres organismes	47 %

- 6 716 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 12,9 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	5%
Autres organismes	16%
Interne à la collectivité	79%

En conclusion, bien que le SDIS de la Vendée ait connu des avancées opérationnelles notables, la situation financière se fragilise.

L'augmentation des charges induites par les mesures exogènes, le poids des dotations aux amortissements, le besoin de modernisation des équipements et les exigences accrues en matière de sécurité, pèsent lourdement sur les budgets alloués.

Cette tendance ne se limite pas à la Vendée : de nombreux autres départements font face aux mêmes difficultés financières. La pression budgétaire s'accroît, rendant indispensable une réflexion approfondie sur les modes de financement et les stratégies d'optimisation pour assurer la pérennité et l'efficacité des SDIS dans leurs missions essentielles visant à répondre efficacement aux besoins des territoires. Dans cette perspective, une proposition de loi visant à améliorer le financement des services départementaux d'incendie et de secours, n° 946, fût déposée le jeudi 13 février 2025 (www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/_/17b0946_proposition-loi) et recommande entre autre d'allouer en totalité aux départements la fraction TSCA actuellement affectée à la caisse nationale d'allocations familiales, d'instaurer une taxe additionnelle à la taxe de séjour, etc.

Au stade des orientations budgétaires, le budget primitif 2025 diminuera au global de 2,3% et se présentera comme suit :

	BP 2024 (hors DM)	Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025	%
Fonctionnement	58 891 180€	63 901 828€	+9%
Investissement (avec reports)	31 598 542€	24 497 825€	-22%
Budget Global	90 489 722€	88 399 653€	-2,3%

Dans ce contexte contraint, c'est à partir de cette base qu'une démarche de prospective couvrant la période 2026-2028 sera réalisée durant l'année 2025. Cette réflexion stratégique s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la future convention d'objectifs et de moyens avec le département, qui anticipera les enjeux à venir et nécessitera un débat quant à l'adaptation des ressources et des stratégies pour répondre efficacement aux besoins opérationnels et aux attentes du territoire.

A l'issue du débat, je vous saurai gré, de bien vouloir prendre acte du présent rapport portant orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

La Présidente du Conseil d'administration
Madame Bérangère SOULARD

